

AVIS DE CONVOCATION À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 25 MARS 2024

Messieurs les actionnaires de la société anonyme SOFAC, au capital de 210 450 000 dirhams, sont convoqués à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le 25 mars 2024 à 15h00.

À Casablanca au siège social, sis à 57 - Boulevard Abdelmoumen, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture et examen du rapport de gestion du Conseil d'Administration au titre de l'exercice clos le 31/12/2023 ; Lecture et examen du rapport des Commissaires aux Comptes au titre de l'exercice clos le 31/12/2023 ; Examen et approbation des comptes de l'exercice clos le 31/12/2023 ;
2. Affectation des résultats de l'exercice clos le 31/12/2023 ;
3. Examen du rapport spécial du Commissaire aux Comptes relatif aux conventions visées aux articles 56 et 57 de la loi n°17/95 du 30 août 1996 tels que complétés par la loi n° 20- 05 promulguée par le dahir n° 1- 08- 18 du 17 jourmada I 1429 (23 mai 2008), modifiée et complétée par la loi n° 78-12 promulguée par le dahir n° 1-15-106 du 29 juillet 2015 ;
4. Jetons de présence ;
5. FIN DE MANDAT ADMINISTRATEUR INDÉPENDANT
6. DÉMISSION D'UN ADMINISTRATEUR
7. NOMINATION D'UN ADMINISTRATEUR
8. Quitus aux membres du Conseil d'Administration ;
9. Pouvoirs pour dépôts et formalités.

Modalités de participation à l'Assemblée

Les actionnaires titulaires d'actions nominatives ont le droit d'assister à cette Assemblée sur simple justification de leur identité.

Les actionnaires détenteurs d'actions au porteur qui souhaitent participer à cette Assemblée doivent être munis d'une pièce d'identité et d'un certificat attestant le dépôt de leurs actions auprès d'un établissement agréé.

Les actionnaires qui ne pourraient être présents à ladite Assemblée Générale peuvent y participer par des moyens de visioconférence ou par des moyens permettant leur identification dans les conditions fixées par l'article 50 bis de la loi 17-95, telle que modifiée et complétée (ci-après dénommée la « Loi 17-95 »), ou se faire représenter dans les conditions prévues aux articles 131 et 132 de la Loi.

Par ailleurs, conformément aux dispositions de l'article 27 des statuts de la société, tout actionnaire peut voter à ladite Assemblée par correspondance dans les conditions prévues à l'article 131 bis de la Loi. À cet effet, tout actionnaire pourra, à compter de la publication du présent avis de convocation, demander par lettre recommandée avec accusé de réception adressée au siège social, un formulaire de vote par correspondance. La société fera droit à toute demande reçue au siège social au plus tard dix (10) jours avant la date de l'Assemblée. Seuls les formulaires de vote par correspondance reçus au siège social au plus tard deux (2) jours avant la date de l'Assemblée seront pris en compte pour le calcul du quorum à ladite Assemblée.

Les actionnaires réunissant les conditions exigées par l'article 117 de la loi 17-95 relative aux sociétés anonymes, telle que modifiée et complétée, disposent d'un délai de 10 jours à compter de la publication du présent avis pour demander l'inscription de projets de résolutions à l'ordre du jour de l'assemblée. Leurs demandes doivent être adressées sous pli recommandé, avec accusé de réception, au siège social, à l'adresse de contact donnée ci-dessous.

Les actionnaires seront accueillis au siège social de SOFAC, le 25 mars 2024, à partir de 15 heures.

Données de contact :

MME SOUAD SENNOUNI

Tél : 05-22-42-96-14

Adresse : Siège SOFAC, 57 Bd Abdelmoumen, Casablanca.

PROJET DE RÉSOLUTIONS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 25 MARS 2024

PREMIÈRE RÉSOLUTION : APPROBATION DES COMPTES

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport général et spécial des Commissaires aux Comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31 Décembre 2023 approuve sans réserve et dans leur intégralité, lesdits rapports dans toutes leurs parties, ainsi que les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2023, tels qu'ils ont été établis et présentés et faisant ressortir un bénéfice net comptable **201.503.548,43 DH** pour les comptes sociaux.

L'Assemblée Générale approuve également les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports et donne, en conséquence, aux membres du Conseil d'Administration et aux Commissaires aux Comptes, quitus de l'exécution de leurs mandats pour l'exercice 2023.

DEUXIÈME RÉSOLUTION : AFFECTATION DU RÉSULTAT

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration et du rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels :

Décide d'affecter le Bénéfice net comptable de 2023 comme suit :

- Bénéfice de l'exercice : 201.503.548,43 DH
- Report à nouveau antérieur : 268.843.034,68 DH
- Réserve légale : 1.725.000,00 DH
- Bénéfice distribuable : 468.621.583,11 DH
- Dividendes à distribuer : 99.984.795,00 DH

(47,51 Dirhams par action, distribuable le 24 juin 2024)

Le Report à nouveau après affectation est de 368.636.788,11 DH

L'Assemblée Générale décide de doter la réserve légale d'une somme de 1.725.000,00 dirhams, de distribuer un dividende global de 99.984.795,00 dirhams, soit un dividende par action de 47,51 dirhams et d'affecter le solde de 368.636.788,11 dirhams au compte « report à nouveau ».

En conséquence des résolutions précédentes, l'Assemblée Générale, approuve les comptes et les états de synthèse de l'exercice clos le 31 décembre 2023 tel qu'ils lui ont été présentés.

TROISIÈME RÉSOLUTION : CONVENTIONS VISÉES À L'ARTICLE 56 ET 57

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions visées aux articles 56 et 57 de la

loi 17-95 du 30 août 1996 tels que complétés par la loi n° 20- 05 promulguée par le dahir n° 1- 08- 18 du 17 jourmada I 1429 (23 mai 2008), modifiée et complétée par la loi n° 78-12 promulguée par le dahir n° 1-15-106 du 29 juillet 2015, approuve ces conventions.

QUATRIÈME RÉSOLUTION : JETONS DE PRÉSENCE

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale décide de ne pas distribuer des jetons de présence.

CINQUIÈME RÉSOLUTION : FIN DE MANDAT ADMINISTRATEUR INDÉPENDANT

L'Assemblée Générale prend acte de l'arrivée à expiration du mandat d'Administrateur indépendant de Monsieur Larbi BELARBI à l'issue de la réunion de la présente Assemblée et décide de renouveler le mandat d'administrateur de Monsieur Larbi BELARBI pour une durée de six (6) années, soit jusqu'à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2029.

SIXIÈME RÉSOLUTION : DÉMISSION D'UN ADMINISTRATEUR

L'Assemblée Générale prend acte de la démission de Madame Samira KHAMLIHI de son mandat d'Administrateur indépendant et décide de lui donner quitus entier et définitif de sa gestion au titre de son mandat d'Administrateur.

SEPTIÈME RÉSOLUTION : NOMINATION D'UN ADMINISTRATEUR

L'Assemblée Générale décide de nommer _____, né(e) _____, de nationalité marocaine, demeurant à _____ et titulaire de la carte nationale d'identité numéro _____ en qualité d'Administrateur, et ce pour une durée de six (6) années, soit jusqu'à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2029.

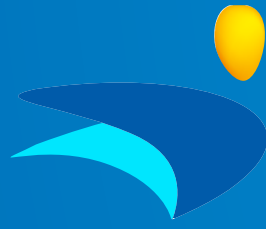
HUITIÈME RÉSOLUTION : QUITUS AUX MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Par suite de l'adoption des résolutions précédentes, l'Assemblée Générale donne aux Administrateurs quitus définitif et sans réserve pour leur gestion durant l'exercice 2023.

NEUVIÈME RÉSOLUTION : POUVOIRS POUR DÉPÔTS ET FORMALITÉS

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'un exemplaire ou d'une copie des présentes à l'effet d'accomplir les formalités légales.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION



SOFAC
Crédit & Leasing

COMMUNICATION FINANCIÈRE

AU 31 DÉCEMBRE 2023

ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE CONSOLIDÉ

ACTIF (En milliers)	Notes	31/12/2023	31/12/2022
Valeurs en caisse, Banques Centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	5.1.1	17 870	2 466
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	5.1.2	533 406	22 000
Actifs financiers détenus à des fins de transaction			
Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat		533 406	22 000
Instruments dérivés de couverture			
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	5.1.3	4 057	72 243
Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables			
Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables		4 057	72 243
Titres au coût amorti	5.1.4		
Prêts et créances sur les établissements de crédit et assimilés, au coût amorti	5.1.5	33 755	141 076
Prêts et créances sur la clientèle, au coût amorti	5.1.6	13 853 276	11 343 501
Écart de réévaluation actif des portefeuilles couverts en taux			
Placements des activités d'assurance			
Actifs d'impôt exigible		35 158	13 880
Actifs d'impôt différé		125 844	130 198
Comptes de régularisation et autres actifs	5.1.7	1 507 512	792 475
Actifs non courants destinés à être cédés			
Participations dans des entreprises mises en équivalence			
Immubles de placement			
Immobilisations corporelles	5.1.8	204 892	180 091
Immobilisations incorporelles	5.1.9	34 175	33 164
Écarts d'acquisition	5.1.10	52 747	
TOTAL ACTIF		16 402 693	12 731 095
PASSIF (En milliers)	Notes	31/12/2023	31/12/2022
Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux			
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	5.2.1		
Passifs financiers détenus à des fins de transaction			
Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option			
Instruments dérivés de couverture			
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	5.2.2	6 658 364	3 717 676
Dettes envers la clientèle	5.2.3	3 588 522	2 812 052
Titres de créance émis	5.2.4	3 337 619	4 066 954
Écart de réévaluation passif des portefeuilles couverts en taux			
Passifs d'impôt exigible		103 919	99 393
Passifs d'impôt différé		256 426	227 426
Comptes de régularisation et autres passifs	5.2.5	1 169 723	629 973
Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés			
Passifs relatifs aux contrats des activités d'assurance			
Provisions	5.2.6	21 986	46 199
Subventions et fonds assimilés			
Dettes subordonnées et fonds spéciaux de garantie		56 155	156 986
Capitaux propres		1 209 978	974 437
Capitaux propres part du groupe		1 209 978	974 437
Capital et réserves liées		210 451	193 201
Réserves consolidées		776 769	566 117
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres			1 818
Résultat de l'exercice		222 758	213 301
Intérêts minoritaires			
TOTAL PASSIF		16 402 693	12 731 095

PÉRIMÈTRE

Dénomination sociale	31/12/2023		31/12/2022		Méthode de consolidation
	% Intérêt	% Contrôle	% Intérêt	% Contrôle	
SOFAC	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	Consolidante
SOFASSUR	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	Intégration Globale
SSF	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	Intégration Globale
BADEEL	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	Intégration Globale

ACTIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR RÉSULTAT

(En milliers)	31/12/2023	31/12/2022
Actifs financiers détenus à des fins de transaction		
Bons du Trésor		
Obligations et autres titres à revenu fixe		
Actions et autres titres à revenu variable		
Titres de participation non consolidés		
Instruments dérivés		
Autres actifs financiers détenus à la juste valeur par résultat	533 406	22 000
TOTAL	533 406	22 000

PRÊTS ET CRÉANCES SUR LA CLIENTÈLE

(En milliers)	Secteur public				Secteur privé			Total	
	Secteur public		Entreprises financières	Entreprises non financières	Autre clientèle	31/12/2023	31/12/2022		
Crédits de trésorerie									
- Comptes à vue débiteurs									
- Créances commerciales									
- Crédits à l'exportation									
Crédits à la consommation									
Crédits à l'équipement									
Crédits immobiliers									
Intérêts courus à recevoir									
Agios réservés									
Valeurs reçues en pension									
Créances acquises par affacturage									
Autres créances									
Encours bruts									
Dépréciations									
Encours nets									
	31/12/2023				31/12/2022				
Encours et dépréciations par Bucket sous IFRS 9 Hors Agios réservés	Bucket 1	Bucket 2	Bucket 3	Total	Bucket 1	Bucket 2	Bucket 3	Total	
Encours brut	11 624 163	1 707 443	1 740 346	15 071 952	9 561 226	1 542 630	1 222 274	12 326 130	
Dépréciations	39 771	75 338	907 558	1 022 667	38 849	75 718	757 237	871 804	
Net	11 584 393	1 632 105	832 788	14 049 285	9 522 377	1 466 912	465 037	11 454 326	

ÉTAT DU RÉSULTAT GLOBAL CONSOLIDÉ

(En milliers)	Notes	31/12/2023	31/12/2022
+ Intérêts et produits assimilés	6.1	923 465	766 029
- Intérêts et charges assimilés	6.1	-331 206	-218 583
MARGE D'INTÉRÊT		592 258	547 445
+ Commissions (produits)	6.2	96 888	90 400
- Commissions (charges)	6.2	-13 684	-19 589
MARGE SUR COMMISSIONS		83 204	70 811
+/- Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	6.3	55	15
+/- Gains ou pertes nets des instruments mesurés à la juste valeur par capitaux propres	6.4	-3 581	-3 763
+ Produits des autres activités	6.5	102 740	58 294
- Charges des autres activités	6.5	-1 461	
PRODUIT NET BANCAIRE		773 215	672 803
- Charges générales d'exploitation	6.6	-215 340	-210 732
- Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles	6.7	-46 561	-16 535
RÉSULTAT BRUT D'EXPLOITATION		511 314	445 536
Coût du risque	6.8	-172 080	-87 774
RÉSULTAT D'EXPLOITATION		339 235	357 762
+/- Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence			
+/- Gains ou pertes nets sur autres actifs		20 547	-954
+/- Variations de valeurs des écarts d'acquisition			
RÉSULTAT AVANT IMPÔT		359 782	356 808
- Impôt sur les résultats	6.9	-137 023	-143 507
+/- Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession			
RÉSULTAT NET		222 758	213 301
Intérêts minoritaires			
RÉSULTAT NET - PART DU GROUPE		222 758	213 301
Résultat de base par action (en dirhams)	6.10		
Résultat dilué par action (en dirhams)	6.10		
RÉSULTAT NET ET GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES	Notes	31/12/2023	31/12/2022
RÉSULTAT NET		222 758	213 301
Écarts de conversion			
Réévaluation des actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres			
Réévaluation des instruments dérivés de couverture			
Réévaluation des immobilisations			
Écarts actuariels sur les régimes à prestations définies			
Quote-part des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur entreprises mises en équivalence			
Impôts			
TOTAL DES GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES		222 758	213 301
RÉSULTAT NET ET GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS EN CAPITAUX PROPRES		222 758	213 301
Dont Part du Groupe		222 758	213 301
Dont Part des minoritaires			

VALEURS EN CAISSE, BANQUES CENTRALES, TRÉSOR PUBLIC, SERVICE DES CHÈQUES POSTAUX

(En milliers)	31/12/2023		31/12/2022	
	Actif	Passif	Actif	Passif
Caisse	3 907		2 232	
Banques Centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	13 963		234	
Total	17 870		2 466	

ACTIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR CAPITAUX PROPRES

(En milliers)	31/12/2023	31/12/2022
Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables		
Bons du Trésor		
Autres Instruments		
Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables	4 057	72 243
TOTAL	4 057	72 243

PRÊTS ET CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET ASSIMILÉS

(En milliers)	31/12/2023	31/12/2022
À vue	33 755	141 076
Comptes ordinaires	33 755	141 076
Prêts et comptes au jour le jour		
Valeurs reçues en pension au jour le jour		
À terme		
Prêts et comptes à terme		
Prêts subordonnés et participants		
Valeurs reçues en pension à terme		
Créances rattachées		
Total Brut	33 755	141 076
Dépréciation		
TOTAL NET	33 755	141 076

COMPTES DE RÉGULARISATION ET AUTRES ACTIFS

(En milliers)	31/12/2023	31/12/2022
Dépôts de garantie versés et cautionnements constitués		
Créances fiscales	518 651	285 995
Produits à recevoir et charges comptabilisées d'avance	69 020	72 210
Débiteurs Divers	919 841	434 269
Comptes de liaison		
TOTAL	1 507 512	792 475

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Valeur brute (En milliers)	Valeur brute au 31/12/2022	Acquisitions	Mises hors services et sorties	Effet de l'application d'IFRS 16	Valeur brute au 31/12/2023
Terrains et constructions	317 358			21 616	338 974
Matériel, outillage et transport					
Mobiliers, matériel de bureau et aménagements divers	28 478	6 260	2		34 736
Autres immobilisations corporelles	37 849	6 783			44 632
En-cours	19 215	15 606	13 079		21 742
Droit d'utilisation					
TOTAL	239 598	28 650	13 081	21 616	440 085

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

(En milliers)	Valeur brute au 31/12/2022	Acquisitions	Cession ou retrait	Dotation exercice	Valeur brute au 31/12/2023
Valeur brute	116 403	8 218	3 101		121 520
Amortissement	83 239			4 106	87 346
Valeur nette	33 164	8 218	3 101	-4 106	34 175

ÉCARTS D'ACQUISITION

(En milliers)	31/12/2022	Augmentation (acquisition)	Diminution (cession)	Perte de valeur de la période	Autres mouvements	31/12/2023
Valeur brute						52 747
Cumul des pertes de valeur						
Valeur nette						52 747

DETTES ENVERS LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET ASSIMILÉS

(En milliers)	Établissements de crédit et assimilés au Maroc				Etablissements de crédit à l'étranger	Total	
	Bank Al-Maghrib, Trésor Public et Service des Chèques Postaux	Banques au Maroc	Autres établissements de crédit et assimilés au Maroc			31/12/2023	31/12/2022
Comptes ordinaires créditeurs		643 070			643 070	190 628	
Valeurs données en pension		499 847			499 847		
- au jour le jour							
- à terme		499 847			499 847		
Emprunts de trésorerie		5 498 154			5 498 154	3 520 357	
- au jour le jour							
- à terme		5 498 154			5 498 154	3 520 357	
Emprunts financiers							
Intérêts courus à payer		17 293			17 293	6 691	
Autres dettes							
TOTAL		6 658 364			6 658 364	3 717 676	

DETTES ENVERS LA CLIENTÈLE

(En milliers)	Secteur public	Secteur privé			Total 31/12/2023	Total 31/12/2022
		Entreprises financières	Entreprises non financières	Autre clientèle		
Comptes à vue créditeurs						
Comptes d'épargne						
Dépôts à terme						
Valeurs données en pension						
Autres comptes créditeurs				3 588 522	3 588 522	2 812 052
Intérêts courus à payer						
TOTAL				3 588 522	3 588 522	2 812 052

COMPTES DE RÉGULARISATION ET AUTRES PASSIFS

(En milliers)	31/12/2023	31/12/2022
Opération diverses sur titres	499 050	1 428
Sommes dues à l'Etat		
Clients avances et acomptes		
Charges à payer	595 032	474 813
Dividendes à payer		
Autres passifs	75 641	153 732
TOTAL	1 169 723	629 973

COMMISSIONS

(En milliers)	31/12/2023			31/12/2022		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Commissions nettes sur opérations	96 888		96 888	90 400		90 400
Sur opérations avec les établissements de crédit						
Sur opérations avec la clientèle	96 888		96 888	90 400		90 400
Autre						
Prestation de services bancaires et financiers	13 684	-13 684		19 589	-19 589	
sur opération de paiement	13 684	-13 684		19 589	-19 589	
sur opération de change						
Autres						
Produits nets des commissions	96 888	13 684	83 204	90 400	19 589	70 811

PROVISIONS

Provisions	31/12/2022	Augmentation	Diminution	31/12/2023
Provisions pour pensions de retraite et obligations similaires	28 169	1 632	28 169	1 632
Provisions pour autres risques et charges	18 030	6 833	4 509	20 354
Total	46 199	8 465	32 677	21 986

MARGE D'INTÉRÊT

(En milliers)	31/12/2023	31/12/2022
Sur opérations avec les établissements de crédits		
Sur opérations avec la clientèle	914 830	762 020
Intérêts courus et échus sur titres		
Intérêts courus et échus sur instruments de couverture		
Sur opérations de crédit bail	8 635	4 009
Autres intérêts et produits assimilés		
Produits d'intérêt	923 465	766 029
Sur opérations avec les établissements de crédits	237 630	96 703
Sur opérations avec la clientèle		
Sur dettes représentées par titres	85 868	112 857
Sur dettes subordonnées	7 707	9 021
Intérêts courus et échus sur instruments de couverture		
Autres intérêts et charges assimilés	2	2
Charges d'intérêt	331 206	218 583

TITRES DE CRÉANCES ÉMIS

	31/12/2022	Augmentation	Diminution	31/12/2023
Bons de caisse				
Titres du marché interbancaire				
Titres de créances négociables	4 066 954	670 000	1 399 336	3 337 619
Emprunts obligataires				
Autres dettes représentées par un titre				
Total	4 066 954	670 000	1 399 336	3 337 619

RÉSULTAT SUR INSTRUMENTS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR RÉSULTAT

(En milliers)	31/12/2023	31/12/2022
Dividendes reçus		
Plus ou moins values réalisées sur cession actifs/passifs à la juste valeur par le résultat	55	15
Plus ou moins values latentes sur actifs/passifs à la juste valeur par le résultat		
Solde des relations de couverture des instruments dérivés ne répondant plus aux conditions de la comptabilité de couverture		
Variation de juste valeur des instruments dérivés		
Inefficacité de couverture à la juste valeur		
Inefficacité de couverture de flux de trésorerie		
Gains ou pertes sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	55	15

RÉSULTAT DES AUTRES ACTIVITÉS

(En milliers)	31/12/2023	31/12/2022
Produits de la promotion immobilière		
Produits sur opérations de location simple		
Variations de juste valeur des immeubles de placement		
Participation aux résultats des assurés bénéficiaires de contrat d'assurance		
Autres produits nets de l'activité d'assurances		
Variation des provisions techniques des contrats d'assurances		
Autres produits (charges) nets	101 279	58 294
Produits et charges nets des autres activités	101 279	58 294

CHARGES GÉNÉRALES D'EXPLOITATION

(En milliers)	31/12/2023	31/12/2022
Charges de personnel	118 804	114 394
Impôts et taxes	3 705	1 966
Services extérieurs et autres charges	92 831	94 372
Charges d'exploitation	215 340	210 732

CHARGES DU PERSONNEL

(En milliers)	31/12/2023	31/12/2022
Salaires et appointements	45	70 428
Primes et indemnités	75 015	17 742
Charges de retraite	19 337	16 894
Charges d'assurances sociales	18 335	6 921
Autres charges de personnel	6 072	2 408
TOTAL	118 804	114 394

AMORTISSEMENT ET DÉPRÉCIATION DES IMMOBILISATIONS

(En milliers)	31/12/2023	31/12/2022
Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles	4 153	4 782
Dotations aux amortissements des immobilisations corporelles	42 408	11 753
Dotations nettes aux provisions pour dépréciation		
TOTAL	46 561	16 535

COÛT DU RISQUE

(En milliers)	31/12/2023	31/12/2022
Dotations aux provisions	369 471	341 089
Provisions pour dépréciation des prêts et créances	362 638	332 750
Provisions pour dépréciation des titres		
Provisions pour risques	6 833	8 338
Reprise de provisions	238 784	265 761
Provisions pour dépréciation des prêts et créances	221 106	259 034
Provisions pour dépréciation des titres		
Provisions pour risques	17 677	6 727
Variation des provisions	130 687	75 327
Pertes sur prêts et créances irrécouvrables	44 422	16 572
Récupérations sur prêts et créances amorties	-3 029	-4 125
Autres pertes		
Coût du risque	172 080	87 774

CHARGE D'IMPÔT RECONNUE EN ÉTAT DU RÉSULTAT GLOBAL

(En milliers)	31/12/2023	31/12/2022
Charge d'impôts courants	102 015	104 421
Charge d'impôts différés	35 009	39 086
Charge d'impôts de la période	137 023	143 507

RÉSULTAT SUR ACTIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR CAPITAUX PROPRES

(En milliers)	31/12/2023	31/12/2022
Dividendes reçus		
Plus ou moins values sur actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	-3 581	-3 763
Gains ou pertes nets	-3 581	-3 763

RÉSULTAT DE BASE ET RÉSULTAT DILUÉ PAR ACTION

(En milliers)	31/12/2023	31/12/2022
Résultat net part du Groupe	222 758	213 301
Nombre d'actions ordinaires émises	2 105	1 932
Résultat par action en dirhams	106	110

ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE

(En milliers)	31/12/2023	31/12/2022
Engagements de financements et de garantie donnés	221 392	7 295
Engagements de financement en faveur d'établissements de crédit et assimilés		
- Crédits documentaires import		
- Acceptations ou engagements de payer		
- Ouvertures de crédit confirmés		
- Engagements de substitution sur émission de titres		
- Engagements irrévocables de crédit-bail		
- Autres engagements de financement donnés		
Engagements de financement en faveur de la clientèle	221 392	7 295
- Crédits documentaires import		
- Acceptations ou engagements de payer		
- Ouvertures de crédit confirmés		
- Engagements de substitution sur émission de titres		
- Engagements irrévocables de crédit-bail		
- Autres engagements de financement donnés	221 392	7 295
Engagements de garantie d'ordre d'établissements de crédit et assimilés		
- Crédits documentaires export confirmés		
- Acceptations ou engagements de payer		
- Garanties de crédits données		
- Autres cautions, avals et garanties donnés		
- Engagements en souffrance		
Engagements de garantie d'ordre de la clientèle		
- Garanties de crédits données		
- Cautions et garanties en faveur de l'administration publique		
- Autres cautions et garanties données		
- Engagements en souffrance		
Engagements de financements et de garantie reçus	1 196 704	1 806
Engagements de financement reçus d'établissements de crédit et assimilés		
- Ouvertures de crédits confirmés		
- Engagements de substitution sur émission de titres		
- Autres engagements de financement reçus		
Engagements de garantie reçus d'établissements de crédit et assimilés	1 196 546	1 647
- Garanties de crédits		
- Autres garanties reçues	1 196 546	1 647
Engagements de garantie reçus de l'Etat et d'organismes de garantie divers	159	159
- Garanties de crédits		
- Autres garanties reçues	159	159

TABLEAU DES VARIATIONS DE CAPITAUX PROPRES									
	Capital	Réserves liées au capital	Actions propres	Réserves et résultats consolidés	Gains ou pertes comptabilisés en capitaux propres recyclables	Gains ou pertes comptabilisés en capitaux propres non recyclables	Capitaux propres part Groupe	Intérêts minoritaires	Total
Capitaux propres clôture 31 Décembre 2022	193 200	1		780 665	571				974 437
Changement de méthodes comptables									
Autres variations (BADEEL)				11 759					11 759
Capitaux propres d'ouverture 1er janvier 2023	193 200	1		792 425	571				986 196
Opérations sur capital	17 250			82 750					100 000
Paievements fondés sur des actions									
Opérations sur actions propres									
Dividendes				-98 976					-98 976
Résultat de l'exercice au 31 Décembre 2023				222 758					222 758
Immobilisations corporelles et incorporelles : réévaluations et cessions (D)									
Instruments financiers : variations de juste valeur et transfert en résultat (E)									
Ecart de conversion : variations et transferts en Résultat (F)									
Gains ou pertes latents ou différés (D)+(E)+(F)									
Variation de périmètre									
Autres variations (Actualisation IAS 19)									
Capitaux propres clôture 31 Décembre 2023	210 450	1		998 956	571				1 209 978

INFORMATIONS RELATIVES AU TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE		
FLUX DE TRÉSORERIE	31/12/2023	31/12/2022
1. Résultat avant impôts (A)	359 782	356 808
2. +/- Dotations nettes aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	46 561	16 535
3. +/- Dotations nettes pour dépréciation des actifs des écarts d'acquisition et des autres immobilisations		
4. +/- Dotations nettes pour dépréciation des actifs financiers		
5. +/- Dotations nettes aux provisions	-24 213	3 606
6. +/- Quote-part de résultat liée aux sociétés mises en équivalence		
7. +/- Perte nette/gain net des activités d'investissement		
8. +/- Produits/charges des activités de financement	-55	-15
9. +/- Autres mouvements	-119 695	-186 826
10. = Total (2) à (9) des éléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôt et des autres ajustements (B)	-97 401	-166 701
11. +/- Flux liés aux opérations avec les établissements de crédits et assimilés	3 048 009	1 316 186
12. +/- Flux liés aux opérations avec la clientèle	-1 733 305	-1 845 060
13. +/- Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers	-1 179 319	636 443
14. +/- Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs non financiers	-153 696	-215 108
15. - Impôts versés	-101 692	-104 421
16. = Diminution/(augmentation) nette des actifs et passifs provenant des activités opérationnelles (Total des éléments 11 à 15) (C)	-120 002	-211 959
17. FLUX NET DE TRÉSORERIE GÉNÉRÉ PAR L'ACTIVITÉ OPÉRATIONNELLE (Total des éléments A, B et C) (D)	142 378	-21 852
18. +/- Flux liés aux actifs financiers et aux participations	-52 747	
19. +/- Flux liés aux immeubles de placements		
20. +/- Flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles	-72 373	-39 468
21. FLUX NET DE TRÉSORERIE LIÉ AUX OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT (Total des éléments 18 à 20) (E)	-125 120	-39 468
22. +/- Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires	98 976	88 292
23. +/- Autres flux nets de trésorerie provenant des activités de financement	-100 831	-25 958
24. FLUX NET DE TRÉSORERIE LIÉ AUX OPÉRATIONS DE FINANCEMENT (Total des éléments 22 et 23) (F)	-1 854	62 334
25. Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie et équivalents de trésorerie		
26. AUGMENTATION/(DIMINUTION) NETTE DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE (Total des éléments D, E et F)	15 404	1 014
COMPOSITION DE LA TRÉSORERIE		
27. TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À L'OUVERTURE	2 466	1 452
28. Caisse, banque centrales, CCP(actif & passif)	2 466	1 452
29. Comptes (actif et passif) et prêts / emprunts à vue auprès des établissements de crédit		
30. TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA CLÔTURE	17 870	2 466
31. Caisse, banque centrales, CCP(actif & passif)	17 870	2 466
32. Comptes (actif et passif) et prêts / emprunts à vue auprès des établissements de crédit		
33. VARIATION DE LA TRÉSORERIE NETTE	15 404	1 014

VARIATION DES IMPÔTS DIFFÉRÉS AU COURS DE LA PÉRIODE				
	31/12/2022	Montants reconnus en résultat	Montants reconnus en capitaux propres	31/12/2023
Impôts différés actifs	139 652	-47 155		92 497
Impôts différés passifs	208 059	-12 147		195 912
Impôts différés actifs / passifs	-68 406	-35 009		-103 415

PREUVE D'IMPÔTS		
	31/12/2023	31/12/2022
Résultat net de l'ensemble consolidé	222 758	213 301
Impôts exigibles (IS)	102 003	104 421
Impôts différés	35 009	39 086
Total charge fiscale consolidée IFRS	137 011	143 507
Résultat de l'ensemble consolidé avant impôts	359 782	356 808
Taux effectif d'impôt (Total charge fiscale retraitée/ résultat comptable IFRS retraité avant impôts)	38,08%	40,22%
Montant de différences de taux mère/filiale	-376	-728
Impôt sur différences temporelles	-38 879	-38 492
Effet des autres éléments		-5 028
Charge fiscale recalculée		
Taux d'impôt légal au Maroc	37,75%	37%

EXTRAITS DES NOTES ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDÉS AU 31/12/2023

PRÉAMBULE

RÉFÉRENTIEL COMPTABLE

Les normes comptables internationales (International Financial Reporting Standards - IFRS) ont été appliquées aux comptes consolidés du Groupe SOFAC à compter du 1er janvier 2020 avec bilan d'ouverture et au 1 janvier 2019, conformément aux prescriptions énoncées par la norme IFRS 1 « Première application des normes d'information financière internationales », et par les autres normes du référentiel IFRS, en tenant compte de la version et des interprétations des normes telles qu'elles ont été adoptées par l'International Accounting Standards Board (IASB).

BASES DE PRÉSENTATION

En l'absence de modèle standard préconisé par le référentiel IFRS, le format des états de synthèse utilisé est conforme au modèle des états de synthèse proposé au chapitre IV du Plan Comptable des Etablissements de Crédit (PCEC).

PRINCIPES DE CONSOLIDATION

Les comptes consolidés du Groupe SOFAC sont établis trimestriellement à partir des comptes individuels de SOFAC SA et des entités sur lesquelles elle exerce un contrôle ou une influence notable.

Filiales

Les sociétés dans lesquelles le Groupe exerce un contrôle sont consolidées selon la méthode de l'intégration globale. Le contrôle s'entend comme le fait de détenir le pouvoir sur l'entité, d'être exposé ou de bénéficier de droits sur les rendements variables vu l'implication dans l'entité et enfin, le fait d'avoir la capacité d'influer sur ces rendements à l'égard du pouvoir détenu. Les états financiers des sociétés contrôlées sont consolidés dès que le contrôle devient effectif et jusqu'à ce que ce contrôle cesse. La quote-part de résultat net et de capitaux propres revenant aux tiers vient respectivement en déduction du résultat net et des capitaux propres de l'ensemble consolidé et est présentée sur la ligne « intérêts minoritaires ».

Participations dans les entreprises associées

Les sociétés dans lesquelles le Groupe exerce une influence notable sur la gestion et la politique financière sont consolidées selon la méthode de la mise en équivalence ; l'influence notable étant présumée lorsque plus de 20% des droits de vote sont détenus. Selon la méthode de la mise en équivalence, les titres de participation sont comptabilisés au coût, ajusté des modifications post-acquisition dans la quote-part de l'investisseur dans l'entité détenue, et des éventuelles pertes de valeurs de la participation nette. Les pertes d'une entité consolidée selon la méthode de la mise en équivalence qui excèdent la valeur de la participation du groupe dans cette entité ne sont pas comptabilisées, sauf si :

- le groupe a une obligation légale ou implicite de couvrir ces pertes ;
- ou
- le groupe a effectué des paiements au nom de l'entreprise associée.

Tout excédent du coût d'acquisition sur la quote-part du groupe dans la juste valeur des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables de l'entreprise associée à la date d'acquisition, est comptabilisé en tant que goodwill mais n'est pas présenté au bilan parmi les autres goodwill du Groupe. Ce dernier est, en effet, inclus dans la valeur comptable de la participation mise en équivalence et est testé pour dépréciation dans la valeur comptable totale de la participation. Tout excédent de la quote-part du groupe dans la juste valeur nette des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables de l'entité sur le coût d'acquisition, est comptabilisé immédiatement en résultat.

Les participations dans des entités sur lesquelles le Groupe a cessé d'exercer une influence notable ne sont plus consolidées à partir de

cette date et sont évaluées au plus bas de leur valeur d'équivalence à la date de sortie de périmètre ou de leur valeur d'utilité.

Retraitements de consolidation

Toutes les transactions, ainsi que les actifs et passifs réciproques significatifs entre les sociétés consolidées par intégration globale sont éliminés. Il en est de même pour les résultats internes au Groupe (dividendes, plus-values...). Les résultats des cessions internes réalisées avec les sociétés mises en équivalence sont éliminés dans la limite du pourcentage d'intérêt du Groupe dans ces sociétés

Date de clôture

Toutes les entités du Groupe sont consolidées à partir de comptes annuels au 31 décembre, semestriels au 30 juin ou trimestriels au 31 mars et au 30 septembre.

La liste des entités consolidées par le Groupe à la date de clôture est fournie ci-dessous :

A fin décembre 2023, le périmètre de consolidation du Groupe SOFAC inclut les entités ci-après :

Dénomination sociale	31/12/2023		31/12/2022		Méthode de consolidation
	% Intérêt	% Contrôle	% Intérêt	% Contrôle	
SOFAC	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	Consolidante
SOFASSUR	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	Intégration globale
SSF	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	Intégration globale
BADEEL	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	Intégration globale

MÉTHODES COMPTABLES

IFRS 16 « CONTRATS DE LOCATION »

Un contrat de location est un accord par lequel le bailleur cède au preneur pour une période déterminée, le droit d'utilisation d'un actif en échange d'un paiement ou d'une série de paiements.

Deux types de contrat de location sont définis par la norme :

- Un contrat de location-financement qui est un contrat qui transfère au preneur la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété d'un actif ;
- Un contrat de location simple qui est tout contrat de location autre qu'un contrat de location-financement.

Les biens faisant l'objet d'un contrat de location financement sont comptabilisés à l'actif (immobilisation) et au passif (dette financière) à la plus faible valeur entre la juste valeur et la valeur actualisée (au taux d'intérêt effectif) des paiements minimaux du contrat.

L'amortissement du bien est comptabilisé en charges, et les intérêts de la période calculés au taux d'intérêt implicite du contrat.

CONTRATS DE LOCATION SOUS IFRS 16

La nouvelle norme IFRS 16 sur les contrats de location, publiée le 13 janvier 2016, est entrée en vigueur dans les comptes des exercices ouverts à partir du 1er janvier 2019. IFRS 16 remplace la norme IAS 17, ainsi que les interprétations correspondantes (IFRIC 4 « Déterminer si un accord contient un contrat de location », SIC 15 « Avantages dans les contrats de location simple » et SIC 27 « Evaluation de la substance des transactions impliquant la forme juridique d'un contrat de location »).

Les contrats de location (Location financement et Location simple) sont traités de la même manière. Il en résulte une comptabilisation au bilan de tous les contrats de location :

- d'un Droit d'utilisation sur l'actif loué, comptabilisé à l'actif dans les immobilisations ;
- d'une Dette locative, au titre des loyers et des autres paiements à effectuer pendant la durée de la location.

La nouvelle norme fait la distinction très claire entre la définition d'un contrat de location (le client obtient le contrôle sur l'utilisation d'un actif) et d'un contrat de service (le fournisseur conserve le contrôle de l'utilisation de l'actif).

Méthode de transition

Pour la transition, le Groupe SOFAC a opté pour l'approche rétrospective modifiée. La méthode implique la prise en compte des frais de location restants dus au 1er janvier 2019 et le calcul de la valeur nette des contrats de location en utilisant le taux d'emprunt marginal moyen pondéré (et non le taux d'actualisation implicite dans le contrat). La valeur nette des actifs loués est égale au passif à compter du 1er janvier 2019.

Exemptions d'utilisation

Le Groupe SOFAC a utilisé les deux exemptions proposées par la norme :

- L'une porte sur les contrats ayant une durée inférieure ou égale à un an ;
- L'autre sur les locations d'actifs de faible valeur (le chiffre cité est de 5 000 USD).

Durée et typologie des contrats de location simples retenues

La durée appliquée dépend de la nature des contrats concernés :

- Location des agences dont la durée appliquée est de 9 ans.
- Location des logiciels et matériels informatiques dont la durée appliquée est celle du contrat.

JUSTE VALEUR DES ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS

Lors de leur comptabilisation initiale, les actifs et passifs financiers sont évalués à leur juste valeur telle que définie par la norme IFRS 13. Celle-ci correspond au prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché, sur le marché principal ou le marché le plus avantageux, à la date d'évaluation. Après la comptabilisation initiale, les actifs et passifs financiers sont évalués en fonction de leur classification soit au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif (TIE), soit à leur juste valeur telle que définie par IFRS 13. La norme classe les justes valeurs selon trois niveaux en fonction de l'observabilité des données d'entrée utilisées dans l'évaluation.

- **Niveau 1 :** justes valeurs correspondant à des cours sur des marchés actifs. Sont présentés en niveau 1 les instruments financiers directement cotés sur des marchés actifs pour des actifs et des passifs identiques auxquels l'entité peut avoir accès à la date d'évaluation. Il s'agit notamment des actions et obligations cotées sur un marché actif.
- **Niveau 2 :** justes valeurs évaluées à partir de données directement ou indirectement observables, autres que celles de niveau 1. Sont présentés en niveau 2 les actions et obligations cotées sur un marché considéré comme inactif, ou non cotées sur un marché actif, mais pour lesquelles la juste valeur est déterminée en utilisant une méthode de valorisation couramment utilisée par les intervenants de marché (tels que des méthodes d'actualisation de flux futurs) et fondée sur des données de marché observables ;
- **Niveau 3 :** justes valeurs pour lesquelles une part significative des paramètres utilisés pour leur détermination ne répond pas aux critères d'observabilité

IFRIC 23 « INCERTITUDES RELATIVES AUX TRAITEMENTS FISCAUX »

Cette interprétation clarifie les modalités de comptabilisation et d'évaluation de l'impôt sur les bénéfices lorsqu'une incertitude existe sur le traitement fiscal à appliquer.

Pour la mise en œuvre de cette interprétation, le Groupe a opté pour la méthode rétrospective partielle, en comptabilisant l'effet cumulatif de la première application dans les capitaux propres du bilan d'ouverture.

INSTRUMENTS FINANCIERS

Méthodologie de classification et d'évaluation des actifs financiers :

Les éléments saillants apportés par la norme consistent en :

- La réduction du nombre de catégories d'actifs : trois au lieu des quatre proposées par IAS 39 (coût amorti, juste valeur par capitaux propres et juste valeur par résultat, qui devient la catégorie par défaut) ;
- La classification selon deux critères : le modèle de gestion et les caractéristiques des flux de trésorerie des actifs financiers considérés. L'établissement détermine le modèle de gestion selon l'une des trois options définies par la norme :
 - Soit percevoir les flux de trésorerie contractuels et garder jusqu'à l'échéance (HTC : Hold To Collect) ;
 - Soit percevoir les flux contractuels et vendre l'actif (HTCS : Hold To Collect and Sell) ;
 - Soit vendre l'actif (HTS : Held for Sale).

L'établissement doit déterminer si les flux de trésorerie contractuels sont composés uniquement du paiement du principal et des intérêts (« Solely Payment of Principal and Interest « SPPI ») pour comptabiliser les instruments financiers au coût amorti. Dans le cas contraire, ils sont obligatoirement comptabilisés à la juste valeur, ce qui se matérialise par l'intention de vendre un actif, et se traduit par des impacts sur le compte de résultat ou sur les réserves pour des catégories d'actifs spécifiques.

Actifs financiers au coût amorti

Les actifs financiers sont classés au coût amorti si les deux critères suivants sont remplis: le modèle de gestion consiste à détenir l'instrument afin d'en collecter les flux de trésorerie contractuels (« collecte ») et les flux de trésorerie sont uniquement constitués de paiements relatifs au principal et d'intérêts sur le principal.

Les actifs financiers sont comptabilisés initialement à leur juste valeur, y compris les coûts de transaction directement imputables à l'opération ainsi que les commissions liées à la mise en place des crédits. Ils sont évalués ultérieurement au coût amorti. Ces actifs financiers font également l'objet dès l'origine d'un calcul de dépréciation pour pertes attendues au titre du risque de crédit.

Tous les actifs financiers détenus par le Groupe SOFAC sont évalués au coût amorti.

Dépréciation des instruments financiers

La norme IFRS 9 remplace le modèle de pertes encourues d'IAS 39 par un modèle unique de dépréciation, prospectif, fondé sur les « pertes attendues ».

Elle concerne les instruments financiers tels que les placements de trésorerie, les prêts et les engagements hors bilan donnés à la clientèle ainsi que les titres et les instruments financiers à la JV par capitaux propres recyclables (JV OCI).

La norme IFRS 9 introduit

- Un principe nouveau de provisionnement des encours sains et non sensibles (dépréciation dès l'octroi) ;
- Trois « stages » dans lesquels sont classés les actifs en fonction de leur qualité de crédit. Les modalités de calcul des dépréciations diffèrent d'un stage à un autre ce qui nécessite le suivi de la dégradation significative du risque de crédit depuis la date d'octroi.
- De nouveaux paramètres pour le calcul des provisions :
 - ECL (expected credit loss) « point in time » par opposition à l'expected loss (EL) bâlois " Through the cycle "
 - L'intégration du forward looking : il s'agit d'intégrer les évolutions éventuelles de certains agrégats pertinents (données prospectives) dans l'appréciation de défaut des actifs ou groupes d'actifs.

Modèle à 3 stages

Selon la norme IFRS 9, les modalités de calcul des pertes attendues sur les actifs financiers dépendent de la classe ou du niveau de risques à laquelle appartiennent ces actifs. La norme prévoit trois (3) stages distincts selon le niveau de dégradation de risque d'un actif depuis l'origination :

Stage 1: loge les actifs financiers sains n'ayant pas connu d'augmentation significative du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale. La dépréciation sur les actifs de cette catégorie correspond à la perte attendue sur un horizon de 12 mois.

Stage 2: reprend les actifs considérés comme risqués ou dont la qualité de crédit s'est significativement détériorée sans qu'aucune perte de crédit n'ait cependant été observée, pour ces actifs, la dépréciation représentera alors la perte de crédit attendue sur la durée de vie total du contrat (jusqu'à sa date d'échéance).

Stage 3: comprend les actifs dont la qualité s'est significativement détériorée et une perte est observée au point que la recouvrabilité du principal est mise en cause. Comme pour les actifs en stage 2, la dépréciation sera estimée « à maturité ».

Options de staging retenu par SOFAC

- **Bucket 1:** Aucun impayé;
- **Bucket 2:** 1 et 2 impayés ou Dossier ayant atteint le défaut historiquement et régularisé par la suite;
- **Bucket 3 (défaut):** Les dossiers présentant 3 impayés et plus.

La méthodologie la plus appropriée de calcul des ECL est le cas général. SOFAC dispose de toutes les données historiques sur son portefeuille permettant de calibrer les paramètres du risque (EAD, PD et LGD) et ainsi de calculer les pertes de crédit attendues.

- **La Probabilité de Défaut (PD):** représente le taux de passage en défaut. Elle est issue des matrices de transitions calculées sur l'historique des impayés (mois par mois).
- **La LGD (Loss Given Default):** représente le montant de la perte en cas de défaut. La LGD est calculée à partir des courbes de récupération des créances contentieuses et calibrée pour les créances non contentieuses par un historique de passage en contentieux tenant compte du taux de retour en sain.
- **L'EAD (Exposure At Default):** représente l'exposition en cas de défaut en prenant en considération les remboursements par anticipation. Les remboursements anticipés concernent tout le portefeuille. Ils sont observés et un historique de tous les remboursements anticipés est disponible pour le calcul du taux de remboursement annuel empirique.
- **L'ECL (Expected Credit Loss):** représente la perte de crédit attendue à maturité.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Une immobilisation corporelle est un bien par nature durable détenu par l'entreprise pour être utilisé par elle-même ou loué à des tiers.

Pour l'évaluation d'une immobilisation corporelle, une entité doit choisir une des méthodes suivantes :

Le modèle du coût amorti correspond au coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeurs. Lorsqu'une immobilisation est composée de plusieurs éléments pouvant faire l'objet de remplacement à intervalles réguliers et possédant des utilisations différentes ou procurant des avantages économiques selon un rythme différent, chacun des composants est amorti de façon systématique sur sa durée d'utilité propre, de manière à refléter le rythme de consommation des avantages économiques.

Le modèle de la réévaluation peut être retenu lorsque la juste valeur des immobilisations corporelles peut être déterminée de manière fiable. Le montant comptabilisé dans ce cas correspond à la juste valeur de l'immobilisation à la date de réévaluation diminuée du cumul des amortissements ultérieurs et des pertes de valeur. La fréquence de la réévaluation dépend des fluctuations de la juste valeur des immobilisations. Lorsque la juste valeur d'un actif réévalué diffère significativement de sa valeur comptable, une nouvelle réévaluation est nécessaire.

La juste valeur: correspond au prix qui serait perçu à l'occasion de la vente d'un actif ou le prix qui serait payé pour transférer une dette, dans le cadre d'une opération conclue à des conditions normales par des intervenants de marché, à la date de l'évaluation.

La valeur résiduelle : correspond au prix actuel de l'actif en tenant compte de l'âge et de l'état prévisible de l'immobilisation à la fin de sa durée d'utilité.

La durée d'utilité: désigne la période pendant laquelle l'entité s'attend à utiliser un actif. L'amortissement débute quand cet actif est disponible pour être utilisé. Par conséquent, l'amortissement cesse quand l'actif est sorti du bilan. La base amortissable correspond au coût de l'actif (ou montant réévalué) diminué de sa valeur résiduelle.

Pour les besoins de la FTA (First Time Adoption), le groupe SOFAC a opté pour la réévaluation à la juste valeur pour les terrains et immeubles d'exploitation et pour l'application de l'approche par composants pour les mobiliers et matériels. Les immobilisations concernées par les retraitements en FTA se présentent comme suit :

Catégorie	Libellé	Nature de la valeur retenue
Immeubles d'exploitation	Siège SOFAC	Réévaluation
Immeuble d'exploitation	Agence RABAT	Réévaluation

Pour les évaluations ultérieures (post-FTA), les immobilisations corporelles sont évaluées selon le modèle du coût amorti calculé sur la base de ce qui suit.

Catégorie	Composants	Durée d'utilité
Catégorie A	Gros œuvre, terrassement	50 ans
Catégorie B	Façade, menuiserie, revêtements et aménagements extérieurs, faux plafond	30 ans
Catégorie C	Étanchéité, électricité, précâblage	15 ans
Catégorie D	Ascenseurs, plomberie et sanitaire, climatisation, réseau téléphonique	10 ans

Type	Durée en social	Durée utilité IFRS
Matériel roulant	5 ans	5 ans
Matériel informatique	Entre 5 et 10 ans	Entre 5 et 10 ans
Matériel de bureau	5 ans	5 ans
Mobilier de bureau	Entre 5 et 10 ans	10 ans
Autres matériel et mobilier	5 ans	5 ans

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles sont inscrites au coût d'acquisition initial diminué du cumul des amortissements et des éventuelles pertes de valeur.

Les immobilisations incorporelles identifiables acquises dont la durée d'utilité est définie sont amorties linéairement en fonction de leur propre durée d'utilité dès leur mise en service.

Les éléments comptabilisés en immobilisations incorporelles portent essentiellement sur les logiciels acquis. Les logiciels acquis sont comptabilisés à leur coût d'acquisition diminué des amortissements ou des dépréciations constatées depuis leur date d'acquisition.

COMPTES DE RÉGULARISATION ET AUTRES ACTIFS ET PASSIFS

Comptes de régularisation et autres actifs

Les comptes de régularisation comprennent, notamment, les comptes de règlement et d'encaissement relatifs aux opérations sur titres, les charges constatées d'avance et les produits à recevoir. Les autres actifs comprennent, notamment, les créances sur le personnel, les créances sur les organismes sociaux, les sommes dues par l'État (hors actifs d'impôt exigible et différé), les valeurs et emplois divers et les comptes de débiteurs divers qui ne figurent pas dans les autres postes de l'actif.

Comptes de régularisation et autres passifs

Les comptes de régularisation comprennent, notamment, les comptes de règlement et d'encaissement relatifs aux opérations sur titres, produits constatés d'avance et charges à payer. Les autres passifs comprennent, notamment, les dettes envers le personnel, les dettes envers les organismes sociaux, les sommes dues à l'État (hors passifs d'impôt exigible et différé) et les comptes de crédettes divers qui ne figurent pas dans les autres postes du passif.

ACTIFS ET PASSIFS ÉVENTUELS

Actifs éventuels

Un actif éventuel est un actif potentiel résultant d'événements passés et dont l'existence ne sera confirmée que par la survenance (ou non) d'un ou plusieurs événements futurs incertains qui ne sont pas totalement sous le contrôle du Groupe. Les actifs éventuels ne sont pas comptabilisés par le Groupe SOFAC mais font l'objet d'une communication de cette éventualité d'entrée d'avantages économiques, lorsque leur montant est significatif.

Passifs éventuels

Un passif éventuel est :

➤ Une obligation potentielle résultant d'événements passés et dont l'existence ne sera confirmée que par la survenance (ou non) d'un ou plusieurs événements futurs incertains qui ne sont pas totalement sous le contrôle de l'entité ;

ou

➤ Une obligation actuelle résultant d'événements passés mais qui n'est pas comptabilisée car :

➤ Il n'est pas probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques soit nécessaire pour éteindre l'obligation ;

ou

➤ Le montant de l'obligation ne peut être évalué avec une fiabilité suffisante

Les passifs éventuels ne sont pas comptabilisés (sauf dans le cadre d'un regroupement d'entreprise conformément à la norme IFRS 3) mais font l'objet d'une communication en notes annexes lorsque leur montant est significatif.

AVANTAGES AU PERSONNEL

Le groupe SOFAC dispose d'une police d'assurance maladie pour le compte du personnel Actif Permanent et des retraités. Les retraités bénéficient gratuitement de la couverture maladie post emploi.

Cette couverture maladie est viagère pour l'ensemble des retraités. En outre, les conjoints et les ayants droit bénéficient de la couverture médicale tant que l'ouvrant droit (i.e. le retraité) est en vie. En cas de décès de ce dernier, ils ne sont plus couverts par le contrat.

Sur la base de notre analyse, l'assistance médicale postérieure à l'emploi est classée comme un régime d'avantages à prestations définies au sens de la norme IAS 19 qui doit être évalué et comptabilisé.

IMPÔTS DIFFÉRÉS

La norme IAS 12 impose la comptabilisation d'impôts différés pour l'ensemble des différences temporelles existantes entre les valeurs fiscales et comptables des actifs et des passifs du bilan, à l'exception des goodwill.

Les taux d'impôt retenus sont ceux dont l'application est attendue lors de la réalisation de l'actif ou du passif dans la mesure où ces taux ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture de l'exercice. Le montant d'impôts différés est déterminé au niveau de chaque entité fiscale.

Les actifs d'impôts relatifs aux différences temporelles et aux reports déficitaires ne sont comptabilisés que dans la mesure où il est probable qu'un profit taxable futur déterminé avec suffisamment de précision soit dégagé au niveau de l'entité fiscale.

Les impôts exigibles et/ou différés sont comptabilisés au compte de résultat de la période sauf s'ils sont générés par une transaction ou un événement comptabilisé directement en capitaux propres.

Le calcul des impôts différés ne fait pas l'objet d'une actualisation.

PROVISIONS

Le Groupe comptabilise une provision dès lors qu'il existe une obligation actuelle juridique ou implicite envers un tiers qui se traduira par une sortie de ressources, sans contrepartie attendue, nécessaire pour éteindre cette obligation et pouvant être estimée de façon fiable.

Les montants comptabilisés sont actualisés lorsque l'effet du passage du temps est significatif. Cet effet est comptabilisé en résultat financier.

Les passifs éventuels hors regroupement d'entreprises ne sont pas comptabilisés. Toutefois, il y a lieu de les mentionner en annexes s'ils sont significatifs.

JUGEMENTS UTILISÉS DANS LA PRÉPARATION DES ÉTATS FINANCIERS

La préparation des états financiers du Groupe exige du management la formulation d'hypothèses et la réalisation d'estimations qui se traduisent dans la détermination des produits et des charges comme dans l'évaluation des actifs et passifs du bilan et dans la confection des notes annexes qui leur sont rattachées.

Le Groupe procède à ces estimations et appréciations de façon continue sur la base de son expérience passée ainsi que de divers autres facteurs jugés raisonnables qui constituent le fondement de ces appréciations.

Les montants qui figurent dans ses futurs états financiers consolidés sont susceptibles de différer de ces estimations en fonction de l'évolution de ces hypothèses.

Les principales estimations significatives faites par le Groupe portent notamment sur les éléments ci-après :

- Le calcul des pertes de crédit attendues avec plus particulièrement l'évaluation du critère d'augmentation significative du risque de crédit, les modèles et hypothèses utilisés pour la mesure des pertes de crédit attendues, la détermination des différents scénarios économiques et de leur pondération ;
- L'usage de modèles internes pour le calcul de la valeur de marché des instruments financiers non cotés sur un marché actif ;
- Des tests de dépréciation effectués sur les actifs incorporels (goodwill principalement) ;
- Des provisions pour risque et charges entrant dans le champ d'application de la norme IAS 37.

DISPOSITIF DE GESTION DES RISQUES

Conformément aux exigences réglementaires en vigueur, Sofac a procédé à la formalisation de politiques et chartes des risques qui fixent, pour l'ensemble des risques auxquels la société est exposée, les règles et bonnes pratiques de gestion à respecter à chaque étape des processus de décision et de gestion à savoir, l'identification, la mesure, la maîtrise et le contrôle. Ces politiques et chartes sont régulièrement mises à jour et font l'objet de validation par les plus hautes instances de la société.

RISQUE DE CRÉDIT

a - Politique de gestion du risque de crédit

Le Risque de Crédit est le risque de non-remboursement par des clients de leurs engagements envers la société, partiellement ou en intégralité, dans les délais et dans les conditions convenues, et qui pourrait entraîner une perte financière pour ladite société. C'est la catégorie de risque à laquelle la société est la plus exposée, qui peut être corrélée à d'autres catégories de risque et s'étend par nature au risque de concentration.

SOFAC a mis en place une politique de gestion du risque de crédit. Elle a pour but de fournir, aux différentes entités de la société, des principes applicables à leurs activités, dès lors qu'elles sont susceptibles de générer un **Risque de Crédit** ou de contrepartie pour compte propre.

b - Comitologie

Des Comités sont tenus régulièrement afin d'assurer le pilotage et le suivi des travaux liés à l'activité. Il s'agit notamment du :

- **Comité des Risques**: assiste le Conseil d'Administration en matière de stratégie, de gestion et de surveillance des risques auxquels l'établissement est exposé
- **Comité Risque de crédit**: désigne des comités de crédit, valide les règles d'octroi et le manuel d'acceptation, valide les seuils d'acceptation par les grilles de scoring, valide les grilles de délégation de pouvoirs, suit périodiquement les indicateurs de risque.

c - Structuration des opérations de crédit

Chaque opération de crédit doit être structurée selon les procédures en place et elle doit avoir :

- Un objet économique avéré ;
- Une maturité en conformité avec l'objet du crédit ;
- Un revenu en adéquation avec le risque pris par la société. La tarification doit être en adéquation avec le niveau de **Risque de Crédit** des contreparties ;
- Une sécurité évidente par la capacité de remboursement de la contrepartie ;
- Une garantie ou sûreté pour conforter la position de la société à travers au moins un contrat de crédit.

d - Scoring

Le scoring est un modèle statistique développé sur la base du comportement historique des clients, sur au moins 3 ans, à travers une régression logistique pour prédire le défaut des clients futurs.

Le scoring des demandes émanant des contreparties joue un rôle primordial dans l'appréciation du degré de **Risque de Crédit** du portefeuille des engagements de Sofac et par la suite dans la prise de décision.

Pour la clientèle de Sofac, les décisions d'octroi sont prises sur la base d'un système de scoring spécifique et complété par des règles d'octroi relatives à chaque type de produit et chaque catégorie de clientèle.

Le pilotage du processus de mise en œuvre et de la validation du système de scoring incombe à l'entité **Risque de Crédit** qui assure le maintien de ce dispositif.

L'entité **Risque de Crédit** assure la surveillance de la qualité du scoring semestriellement à travers des reportings spécifiques mesurant la **stabilité** et la **performance** du score.

e - Surveillance des risques – contrôles à priori

Avant tout déblocage de crédit, une série de contrôle est systématiquement réalisée :

- Contrôle des données du dossier de crédit ;
- Contrôle du respect du niveau de délégation ;
- Contrôle de la conformité de la documentation juridique ;
- Contrôle des données saisies au niveau du système d'information ;
- Contrôle du respect des limites de concentration.

f - Surveillance du portefeuille des engagements

La surveillance du portefeuille des engagements se fait par le biais de plusieurs indicateurs, tant au niveau du risque à l'octroi qu'au niveau du risque en cours de vie des dossiers.

Les analyses multicritères du portefeuille des engagements sont un contrôle à posteriori qui consiste à identifier et à suivre l'ensemble des engagements de la société selon plusieurs axes d'analyse dont notamment : les produits, les maturités, les clients, les groupes d'affaires, les segments de clientèle, les règles d'octroi, les catégories de créances (saines et en souffrance), les secteurs d'activité, les agences, les zones géographiques, les types de sûreté, etc.

g - Limites de concentration

Les engagements de SOFAC sont maintenus dans les limites globales, dites limites de concentration, fixées dans le respect de la réglementation. Ces limites sont revues, autant que nécessaire en tenant compte notamment du niveau des fonds propres de la société et de chacune de ses entités, et sont validées par le Comité **Risque de Crédit**.

h - Délégation de pouvoirs

Ce principe régit l'octroi de nouveaux prêts et le renouvellement des crédits. A partir d'un seuil d'encours client et pour les demandes non acceptées systématiquement, au moins deux personnes, dont impérativement une de l'entité **Risque de Crédit**, doit approuver ces demandes.

La prise de décision est basée sur le principe de la délégation individuelle du pouvoir d'approbation. L'autorité d'approbation est accordée à des individus - intuitu personae - sur la base de leur expérience, jugement, compétence et formation professionnelle.

RISQUE OPÉRATIONNEL

Conformément à la réglementation en vigueur, Sofac définit le risque opérationnel comme étant le « risque de perte résultant de carences ou de défaillances inhérentes aux procédures, au personnel et aux systèmes internes ou à des événements extérieurs ». Cette définition inclut le risque juridique, mais exclut les risques stratégiques et de réputation.

a - Processus de gestion du risque opérationnel

Le processus de gestion des risques opérationnels au sein de SOFAC est composé de méthodologies et pratiques liées aux activités d'identification, d'évaluation, de suivi et de traitement des risques opérationnels.

➤ Identification des risques

L'identification des risques opérationnels liés à l'activité de l'établissement a pour objectif de recenser l'ensemble des défaillances (avérées / potentielles) pouvant avoir une incidence sur le fonctionnement de ses processus, et par conséquent empêcher l'atteinte de ses objectifs.

Un risque se caractérise par une ou plusieurs causes génériques (déclencheur(s) de l'évènement de risque), une catégorie d'évènement bâloise et une ou plusieurs conséquences.

➤ Évaluation des risques

La gravité d'un risque se mesure selon deux paramètres :

- Le niveau de fréquence ;
- Le niveau d'impact du risque (la sévérité).

La connaissance de ces deux paramètres permet de positionner les risques sur une matrice « Fréquence x Impact » et de classer les risques selon une échelle de gravité.

➤ Indicateurs de suivi des risques

Les indicateurs de suivi des risques (Key Risk Indicators : KRI) offrent une vision instantanée des modifications de l'environnement de risque et de contrôle interne, pouvant avoir un impact sur le profil de risque de la société.

L'objectif consiste, pour chaque processus ou ensemble de processus, à déterminer ce qui peut renforcer l'occurrence d'un événement de pertes, c'est-à-dire les sources potentielles à l'origine d'une dégradation du profil de risque de la société.

Ces indicateurs comportent généralement des seuils, dont le dépassement déclenche la mise en œuvre d'actions préventives.

➤ Mécanisme de couverture des risques

Une bonne maîtrise du risque opérationnel dans la société nécessite, outre une bonne mesure du niveau de risque, la mise en place et le suivi de dispositifs visant à prévenir ou à atténuer le risque opérationnel.

Il existe 4 types de mécanismes de couverture du risque opérationnel :

- Les mesures de prévention sur les occurrences, qui visent à agir sur la diminution de la fréquence d'occurrence des risques ;
- Les mesures de prévention sur les impacts, qui visent à agir sur l'atténuation de l'impact financier, en cas de survenance de la défaillance ;
- Les mesures de contrôle qui visent à anticiper la survenance d'un risque ou à en éviter sa propagation à la défaillance ;
- Les assurances qui permettent de diminuer l'impact financier d'une défaillance.

➤ Collecte des incidents

Un incident correspond à la survenance effective d'un risque au sein de la société. Il peut provoquer :

- Une ou plusieurs pertes opérationnelles ;
- Un incident sans impact financier, i.e. « quasi-perte » ;
- À la fois une (ou des) perte(s) ainsi que des impacts non financiers.

Un incident doit nécessairement être relié à un risque. Si ce n'est pas possible, il est nécessaire de mettre à jour la cartographie des risques afin que cette dernière reflète au mieux la réalité des risques encourus par la société.

b - Comitologie

A travers le Comité des Risques, le Conseil d'Administration approuve le dispositif d'identification et de gestion des Risques Opérationnels (RO), sa stratégie, ses orientations, sa politique, et ses principes.

A cet égard, le Comité des Risques est chargé de ce qui suit :

- Examiner la Stratégie de gestion du risque Opérationnel et formuler des recommandations à l'organe d'administration à ce sujet ;
- Passer en revue, au moins une fois par an, la politique de gestion du risque opérationnel et le dispositif d'appétence pour le risque de l'établissement ;
- Évaluer la qualité et la pertinence du dispositif d'identification, de mesure et d'atténuation des risques opérationnels encourus par l'établissement ;
- Fournir à l'organe d'administration des avis sur l'appétence au risque actuel et futur ;
- Surveiller la mise en œuvre, par l'organe de direction, de la déclaration d'appétence au risque ;

- S'assurer de l'efficacité du processus d'adéquation des fonds propres internes destinés à couvrir les risques opérationnels, tenant compte de l'appétence au risque définie par le conseil d'administration.

c - Plan de continuité d'activité

L'entreprise ne peut empêcher la survenance de certains risques exogènes et endogènes, tels que les inondations et les attaques virales, mais elle peut à défaut en limiter les impacts. C'est alors qu'intervient notamment le plan de continuité d'activité PCA.

Ce plan est défini par le comité de Bâle comme étant « l'ensemble des mesures visant à assurer, selon divers scénarii de crises, y compris face à des chocs extrêmes, le maintien, le cas échéant de façon temporaire selon un mode dégradé, des prestations de services essentielles de l'entreprise puis la reprise planifiée des activités ».

A Sofac, l'élaboration du plan de continuité répond à la nécessité :

- D'identifier les processus vitaux de l'entreprise ;
- D'analyser les risques de rupture de service ;
- D'évaluer les conséquences ;
- De prévoir les actions et les moyens pour assurer dans les meilleures conditions possibles la continuité de l'activité en cas d'indisponibilité ou de perturbation totale ou partielle des processus de l'entreprise.

RISQUES DE TAUX ET DE LIQUIDITÉ – ALM

a - Évaluation du risque de liquidité

L'identification et la quantification du risque de liquidité permet de se prémunir contre le risque de défaillance des engagements émis.

SOFAC procède au calcul des impasses de liquidité, découlant de la différence entre les flux des emplois et ressources tout au long de leur durée d'amortissement. L'objectif est d'estimer les gaps de liquidité et les besoins de refinancement en complément du suivi des flux de trésorerie à court terme.

Le calcul des gaps de liquidité (encours des ressources moins encours des emplois) est établi sur chaque maturité (1 mois, 2 mois, 3 mois, 6 mois, 1 an, 2 ans...10 ans), il est obtenu en utilisant les tableaux d'amortissement des contrats de prêts pour les postes contractuels, et des règles d'écoulement de la liquidité pour les autres postes non contractuels.

b - Évaluation du risque de taux

Le risque de taux est le risque de perte financière encouru en cas de variation des taux d'intérêt du fait de l'ensemble des opérations de bilan. Il traduit l'incertitude sur les résultats financiers induits par l'exposition aux variations de la courbe des taux.

SOFAC procède au calcul de l'impasse de taux représentant la différence entre les emplois et ressources à taux fixes, ventilée par bande d'échéances. Ces gaps sont ensuite actualisés.

La différence entre cette VAN calculée avec les taux actuels et la VAN calculée avec ces taux +100 pb et +200 pb permet de déduire la sensibilité du bilan aux variations des taux.

c - Couverture des gaps de taux et de liquidité.

Le Comité ALM décide, en cas de besoin, des mesures à prendre afin d'atténuer les gaps de taux fixe et les gaps de liquidité et de respecter les limites ALM, par le recours aux instruments de financement spécifiques, ou des révisions concernant les lignes de crédit ouvertes par l'établissement.

d - Le suivi des risques de taux et de liquidité

Le suivi des risques de taux et de liquidité est assuré par le Comité ALM, à travers un reporting trimestriel. Ce suivi est renforcé par des limites d'exposition à ces risques. Les données risques sont agrégées trimestriellement afin que les organes de gouvernance puissent disposer d'une vue globale de l'ensemble des risques de taux d'intérêt et de liquidité de SOFAC. Ces données sont présentées au Comité ALM et au Comité des Risques.

Coopers Audit

83, Avenue Hassan II
20 100 Casablanca
Maroc

Aux actionnaires de la société
Société de Financement d'Achats à Crédit "SOFAC" S.A
57, Bd Abdelmoumen
Casablanca
Maroc

Rapport des commissaires aux comptes sur les états financiers consolidés

Exercice du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023

Audit des états financiers consolidés

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés de la société SOFAC S.A et de ses filiales (le « groupe »), qui comprennent l'état consolidé du bilan au 31 décembre 2023, ainsi que l'état consolidé du résultat global, l'état consolidé des variations des capitaux propres et le tableau consolidé des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris un résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers consolidés font ressortir un montant de capitaux propres consolidés de MMAD 1 209 978 dont un bénéfice net consolidé de MMAD 222 758.

Nous certifions que les états financiers consolidés cités au premier paragraphe ci-dessus sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière consolidée du groupe au 31 décembre 2023, ainsi que de sa performance financière consolidée et de ses flux de trésorerie consolidés pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes Internationales d'Information Financière (IFRS).

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés » du présent rapport. Nous sommes indépendants du groupe conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers consolidés au Maroc et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers consolidés pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

mazars

Avia Business Center
Boulevard Sidi Abdellah Cherif
Casablanca Anfa - Maroc
Maroc

Coopers Audit

mazars

Identification et évaluation du risque de crédit sur les opérations à la clientèle	
Risque identifié	Réponse d'audit
Les crédits à la clientèle et les immobilisations données en LOA sont porteurs d'un risque de crédit qui expose le groupe SOFAC à une perte potentielle si les clients ou les contreparties s'avèrent incapables de faire face à leurs engagements financiers. Le groupe constitue des provisions destinées à couvrir ce risque. Ces dépréciations sont évaluées sur la base des dispositions de la norme IFRS 9 – Instruments financiers.	Nous avons pris connaissance du dispositif de contrôle interne du groupe SOFAC, et testé les contrôles clés relatifs à l'appréciation du risque de crédit et à l'évaluation des pertes attendues. Nous avons concentré nos travaux sur les crédits à la clientèle et les immobilisations données en LOA les plus significatifs. Concernant le calcul des dépréciations, nous avons notamment : - Etudié la conformité à la norme IFRS 9 mise en œuvre par le groupe, - Pris connaissance du dispositif de gouvernance et des contrôles clés mis en place au niveau du groupe, - vérifié le calcul des dépréciations, sur la base d'un échantillon, - rapproché les données issues des outils de calcul avec la comptabilité, - apprécié le bien fondé des hypothèses utilisées par la Direction, en particulier pour l'estimation des flux futurs de recouvrement, au regard notamment des garanties sur les dossiers de crédit significatifs en Bucket 3.
L'évaluation des pertes de crédit attendues sur les encours à la clientèle requiert l'exercice du jugement notamment pour : - Déterminer les critères de classement des encours en Bucket 1, Bucket 2 et Bucket 3, - Estimer les pertes attendues en fonction du Bucket, Les informations qualitatives concernant les modalités d'évaluation et de comptabilisation des pertes de crédit attendues sont détaillées dans la note « Normes et principes comptables appliqués par le Groupe » de l'annexe aux comptes consolidés.	
Au 31 décembre 2023, le montant total (en brut) des encours de prêts à la clientèle exposés au risque de crédit s'élève à MMAD 13.853 ; le montant total des dépréciations s'élève à MMAD 1.023.	Nous avons enfin examiné l'information donnée en annexe des comptes consolidés au titre du risque de crédit.
Nous avons considéré que l'appréciation du risque de crédit et l'évaluation des dépréciations constituent un point clé de l'audit, ces éléments faisant appel au jugement et aux estimations de la direction, en particulier dans le contexte d'incertitude lié à la crise sanitaire.	

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés conformément aux normes comptables nationales en vigueur, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Coopers Audit

mazars

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du groupe à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions se rapportant à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le groupe ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du groupe.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du groupe ;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du groupe à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le groupe à cesser son exploitation ;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;

Coopers Audit

mazars

- nous obtenons des éléments probants suffisants et appropriés concernant les informations financières des entités et activités du groupe pour exprimer une opinion sur les états financiers consolidés. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit du groupe. Nous assumons l'entière responsabilité de l'opinion d'audit.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Casablanca, le 22 février 2024

Les Commissaires aux Comptes

COOPERS AUDIT MAROC S.A
COOPERS AUDIT MAROC
Siège Social: 83 Avenue Hassan II
Casablanca
Tél: 0522 42 11 90 - Fax: 0522 42 47 34

Abdellah LAGHCHAOUI
Associé

MAZARS AUDIT ET CONSEIL

MAZARS AUDIT ET CONSEIL
101, Boulevard Abdelmoumen
20360 Casablanca
Tél : 05 22 42 34 25
Fax : 05 22 42 34 00

Taha FERDAOUS
Associé

BILAN ACTIF (En milliers)	31/12/2023	31/12/2022
1.Valeurs en caisse, Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	17 869	2 466
2.Créances sur les établissements de crédit et assimilés	27 102	130 083
. A vue	27 102	130 083
. A terme		
3.Créances sur la clientèle	6 722 684	5 785 807
. Crédits de trésorerie et à la consommation	6 362 420	5 423 152
. Crédits à l'équipement		
. Crédits immobiliers		
. Autres crédits	360 264	362 655
4.Créances acquises par affacturage		
5.Titres de transaction et de placement	495 406	
. Bons du Trésor et valeurs assimilées		
. Autres titres de créance	495 406	
. Titres de propriété		
6.Autres actifs	835 028	516 044
7.Titres d'investissement		
. Bons du Trésor et valeurs assimilées		
. Autres titres de créance		
8.Titres de participation et emplois assimilés	74 343	74 343
9.Créances subordonnées		
10.Immobilités données en crédit-bail et en location	7 790 528	5 980 414
11.Immobilités incorporelles	26 029	23 299
12.Immobilités corporelles	58 147	49 320
TOTAL DE L'ACTIF	16 047 136	12 561 777

COMPTE DE PRODUITS ET CHARGES du 1 ^{er} janvier au 31 décembre 2023	31/12/2023	31/12/2022
(En milliers)		
I.PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE	2 534 191	2 082 508
1.Intérêts et produits assimilés sur opérations avec les établissements de crédit		
2.Intérêts et produits assimilés sur opérations avec la clientèle	667 900	584 896
3.Intérêts et produits assimilés sur titres de créance		
4.Produits sur titres de propriété	34 381	29 708
5.Produits sur immobilisations en crédit-bail et en location	1 652 037	1 307 959
6.Commissions sur prestations de service	113 476	105 263
7.Autres produits bancaires	66 397	54 682
II.CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE	1 820 738	1 415 950
8.Intérêts et charges assimilés sur opérations avec les établissements de Crédit	230 603	94 100
9.Intérêts et charges assimilés sur opérations avec la clientèle		
10.Intérêts et charges assimilés sur titres de créance émis	93 574	121 878
11.Charges sur immobilisations en crédit-bail et en location	1 478 603	1 176 583
12.Autres charges bancaires	17 958	23 389
III.PRODUIT NET BANCAIRE	713 453	666 558
13.Produits d'exploitation non bancaire	666	845
14.Charges d'exploitation non bancaire		4 487
IV.CHARGES GÉNÉRALES D'EXPLOITATION	331 364	290 869
15.Charges de personnel	115 941	106 376
16.Impôts et taxes	2 830	1 963
17.Charges externes	199 848	169 942
18.Autres charges générales d'exploitation	3 392	3 623
19.Dotations aux amortissements et aux provisions des immobilisations incorporelles et corporelles	9 354	8 966
V.DOTATIONS AUX PROVISIONS ET PERTES SUR CRÉANCES IRRÉCOUVRABLES	363 384	342 114
20.Dotations aux provisions pour créances et engagements par signature en souffrance	336 783	317 204
21.Pertes sur créances irrécouvrables	20 338	16 572
22.Autres dotations aux provisions	6 263	8 338
VI.REPRISES DE PROVISIONS ET RÉCUPERATIONS SUR CRÉANCES AMORTIES	278 453	214 600
23.Reprises de provisions pour créances et engagements par signature en souffrance	220 123	205 410
24.Récupérations sur créances amorties	3 029	4 125
25.Autres reprises de provisions	55 301	5 065
VII.RÉSULTAT COURANT	297 823	244 534
26.Produits non courants	991	258
27.Charges non courantes	14 197	11 951
VIII.RÉSULTAT AVANT IMPÔTS	284 616	232 841
28.Impôts sur les résultats	83 113	82 875
IX.RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE	201 504	149 966
TOTAL PRODUITS	2 814 300	2 298 212
TOTAL CHARGES	2 612 796	2 148 246
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE	201 504	149 966

BILAN PASSIF (En milliers)	31/12/2023	31/12/2022
1.Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux		
2.Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	6 537 710	3 717 676
. A vue	643 070	190 628
. A terme	5 894 640	3 527 048
3.Dépôts de la clientèle	3 588 522	2 812 052
. Comptes à vue créditeurs		
. Comptes d'épargne		
. Dépôts à terme		
. Autres comptes créditeurs	3 588 522	2 812 052
4.Titres de créance émis	3 337 619	4 066 954
. Titres de créance négociables émis	3 337 619	4 066 954
. Emprunts obligataires émis		
. Autres titres de créance émis		
5.Autres passifs	1 497 702	932 170
6.Provisions pour risques et charges	90 702	139 740
7.Provisions réglementées		
8.Subventions, fonds publics affectés et fonds spéciaux de garantie		
9.Dettes subordonnées	56 155	156 986
10.Écarts de réévaluation		
11.Réserves et primes liées au capital	257 930	175 180
12.Capital	210 450	193 200
13.Actionnaires.Capital non versé (-)		
14.Report à nouveau (+/-)	268 843	217 854
15.Résultats nets en instance d'affectation (+/-)		
16.Résultat net de l'exercice (+/-)	201 504	149 966
Total du Passif	16 047 136	12 561 777

ÉTAT DES SOLDES DE GESTION du 1 ^{er} janvier au 31 décembre 2023	31/12/2023	31/12/2022
(En milliers)		
I - TABLEAU DE FORMATION DES RÉSULTATS		
1.(+) Intérêts et produits assimilés	667 900	584 896
2.(-) Intérêts et charges assimilés	324 177	215 979
Marge d'intérêt	343 723	368 917
3.(+) Produits sur immobilisations en crédit-bail et en location	1 652 037	1 307 959
4.(-) Charges sur immobilisations en crédit-bail et en location	1 478 603	1 176 583
Résultat des opérations de crédit-bail et de location	173 434	131 376
5.(+) Commissions perçues	113 476	105 263
6.(-) Commissions servies	13 684	19 589
Marge sur commissions	99 792	85 674
7.(+) Résultat des opérations sur titres de transaction	-3 909	-3 763
8.(+) Résultat des opérations sur titres de placement		
9.(+) Résultat des opérations de change	5	-1
10.(+) Résultat des opérations sur produits dérivés		
Résultat des opérations de marché	-3 904	-3 764
11.(+) Divers autres produits bancaires	100 723	84 356
12. (-) Diverses autres charges bancaires	315	2
PRODUIT NET BANCAIRE (*)	713 453	666 558
13. (+) Résultat des opérations sur immobilisations financières		-4 167
14. (+) Autres produits d'exploitation non bancaire	666	593
15. (-) Autres charges d'exploitation non bancaire		68
16.(-) Charges générales d'exploitation	331 364	290 869
RÉSULTAT BRUT D'EXPLOITATION	382 754	372 047
17.(+) Dotations nettes des reprises aux provisions pour créances et engagements par signature en souffrance	133 969	124 241
18.(+) Autres dotations nettes de reprises aux provisions	-49 038	3 273
RÉSULTAT COURANT	297 823	244 534
RÉSULTAT NON COURANT	-13 207	-11 692
19.(-) Impôts sur les résultats	83 113	82 875
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE	201 504	149 966
	31/12/2023	31/12/2022
II - CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT		
(+) RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE	201 504	149 966
20.(+) Dotations aux amortissements et aux provisions des immobilisations incorporelles et corporelles	9 354	8 966
21.(+) Dotations aux provisions pour dépréciation des immobilisations financières		
22.(+) Dotations aux provisions pour risques généraux		
23.(+) Dotations aux provisions réglementées		
24.(+) Dotations non courantes		
25.(-) Reprises de provisions		
26.(-) Plus-values de cession des immobilisations incorporelles et corporelles	119	180
27.(+) Moins-values de cession des immobilisations incorporelles et corporelles		68
28.(-) Plus-values de cession des immobilisations financières		252
29.(+) Moins-values de cession des immobilisations financières		4 419
30.(-) Reprises de subventions d'investissement reçues		
(+) CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT	210 738	162 987
31.(-) Bénéfices distribués	98 976	88 292
(+) AUTOFINANCEMENT	111 762	74 694

TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023

(En milliers)	31/12/2023	31/12/2022
1.(+) Produits d'exploitation bancaire perçus	2 499 810	2 052 800
2.(+) Récupérations sur créances amorties	3 029	4 125
3.(+) Produits d'exploitation non bancaire perçus	1 656	1 104
4.(-) Charges d'exploitation bancaire versées	1 820 738	1 415 950
5.(-) Charges d'exploitation non bancaire versées	14 197	16 438
6.(-) Charges générales d'exploitation versées	322 010	281 903
7.(-) Impôts sur les résultats versés	83 113	82 875
I.Flux de trésorerie nets provenant du compte de produits et charges	264 437	260 862
Variation des :		
8.(+) Créances sur les établissements de crédit et assimilés	102 981	-71 665
9.(+) Créances sur la clientèle	-1 073 874	-956 737
10.(+) Titres de transaction et de placement	-495 406	436 115
11.(+) Autres actifs	-318 984	104 608
12.(+) Immobilisations données en crédit-bail et en location	-1 810 114	-1 045 638
13.(+) Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	2 820 034	1 387 515
14.(+) Dépôts de la clientèle	776 470	79 397
15.(+) Titres de créance émis	-729 336	219 836
16.(+) Autres passifs	565 532	-308 081
II.Solde des variations des actifs et passifs d'exploitation	-162 696	-154 650
III.FLUX DE TRÉSORERIE NETS PROVENANT DES ACTIVITÉS D'EXPLOITATION (I+II)	101 740	106 212
17.(+) Produit des cessions d'immobilisations financières		
18.(+) Produit des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles		
19.(-) Acquisition d'immobilisations financières		
20.(-) Acquisition d'immobilisations incorporelles et corporelles	20 911	20 655
21.(+) Intérêts perçus		
22.(+) Dividendes perçus	34 381	29 708
IV.FLUX DE TRÉSORERIE NETS PROVENANT DES ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT	13 470	9 053
23.(+) Subventions, fonds publics et fonds spéciaux de garantie reçus		
24.(+) Emission de dettes subordonnées		
25.(+) Emission d'actions	100 000	
26.(-) Remboursement des capitaux propres et assimilés		
27.(-) Intérêts versés	-100 831	-25 958
28.(-) Dividendes versés	98 976	88 292
V.FLUX DE TRÉSORERIE NETS PROVENANT DES ACTIVITÉS DE FINANCEMENT	-99 807	-114 251
VI.VARIATION NETTE DE LA TRÉSORERIE (III+ IV +V)	15 403	1 014
VII.TRÉSORERIE À L'OUVERTURE DE L'EXERCICE	2 465	1 451
VIII.TRÉSORERIE À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE	17 869	2 465

HORS BILAN au 31 décembre 2023

(En milliers)	31/12/2023	31/12/2022
ENGAGEMENTS DONNES	221 392	7 295
1.Engagements de financement donnés en faveur d'établissements de crédit et assimilés		
2.Engagements de financement donnés en faveur de la clientèle	221 392	7 295
3.Engagements de garantie d'ordre d'établissements de crédit et assimilés		
4.Engagements de garantie d'ordre de la clientèle		
5.Titres achetés à réméré		
6.Autres titres à livrer		
ENGAGEMENTS RECUS	1 196 704	1 806
7.Engagements de financement reçus d'établissements de crédit et assimilés		
8.Engagements de garantie reçus d'établissements de crédit et assimilés	1 196 546	1 647
9.Engagements de garantie reçus de l'Etat et d'organismes de garantie divers	159	159
10.Titres vendus à réméré		
11.Autres titres à recevoir		

PRINCIPALES MÉTHODES D'ÉVALUATION APPLIQUÉES

A1.1 PRÉSENTATION DES ÉTATS DE SYNTHÈSE

Les états de synthèse de l'exercice clos le 31 Décembre 2023 ont été établis conformément aux dispositions du Plan Comptable des Etablissements de Crédit (PCEC).

A1.2 IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

Les immobilisations figurent au bilan à leur valeur d'acquisition, corrigée des amortissements cumulés, calculés sur la durée de vie estimée des actifs concernés, selon le mode linéaire. Les taux d'amortissement pratiqués sont en conformité avec les taux fiscalement admis.

A1.3 CRÉANCES SUR LA CLIENTÈLE ET PROVISIONS POUR DÉPRECIATION

A1.3.1 Crédits à la clientèle

Les créances sur la clientèle figurent au bilan pour leur Encours Hors Agios à Echoir.

A1.3.2 Immobilisations données en Location avec Option d'Achat (LOA)

Les immobilisations données en LOA sont comptabilisées à leur valeur d'acquisition Hors Taxe et leur amortissement est pris en charge par la société selon le mode linéaire en fonction de la durée du contrat de LOA conformément à la législation fiscale.

A1.3.3 Créances en souffrance et leur provisionnement

Les créances en souffrance sont classées conformément aux règles de classification définies dans la circulaire n°: 19/G/2002.

Pour le crédit classique, ces créances sont constituées des Impayés (Capital & Agios), Frais et Capital restant dû.

Pour la LOA, Ces créances sont constituées des Impayés (Capital & Agios), Frais et valeur nette comptable

Par application des règles de Bank Al-Maghrib (Circulaire n°19/G/2002), les créances en souffrance sont provisionnées

après déduction des quotités de garantie admises, à hauteur de :

- 20 % pour les créances prédouteuses.
- 50 % pour les créances douteuses.
- 100 % pour les créances compromises

A1.4 LES DETTES

Les dettes sont évaluées au nominal. Elles comprennent essentiellement les emprunts bancaires

CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET ASSIMILÉS (En milliers)

CRÉANCES	Bank Al-Maghrib, Trésor Public et Service des Chèques Postaux	Banques au Maroc	Autres établissements de crédit et assimilés au Maroc	Établissements de crédit à l'étranger	Total au 31/12/2023	Total au 31/12/2022
COMPTES ORDINAIRES DÉBITEURS	13 963	27 102			41 065	130 017
VALEURS REÇUES EN PENSION						
- au jour le jour						
- à terme						
PRÊTS DE TRÉSORERIE						
- au jour le jour						
- à terme						
PRÊTS FINANCIERS						
AUTRES CRÉANCES						
INTÉRÊTS COURUS À RECEVOIR						
CRÉANCES EN SOUFFRANCE						
TOTAL	13 963	27 102			41 065	130 017

CRÉANCES SUR LA CLIENTÈLE (En milliers)

CRÉANCES	Secteur public	Secteur privé			Total 31/12/2023	Total 31/12/2022
		Entreprises financières	Entreprises non financières	Autre clientèle		
CRÉDITS DE TRÉSORERIE						
- Comptes à vue débiteurs						
- Créances commerciales sur le Maroc						
- Crédits à l'exportation						
- Autres crédits de trésorerie						
CRÉDITS À LA CONSOMMATION				6 362 420	6 362 420	5 423 152
CRÉDITS À L'ÉQUIPEMENT						
CRÉDITS IMMOBILIERS						
AUTRES CRÉDITS						
CRÉANCES ACQUISES PAR AFFACTURAGE						
INTÉRÊTS COURUS À RECEVOIR						
CRÉANCES EN SOUFFRANCE				1 289 422	1 289 422	1 166 204
- Créances pré-douteuses				204 804	204 804	287 717
- Créances douteuses				61 906	61 906	26 818
- Créances compromises				1 022 712	1 022 712	851 669
PROVISIONS SUR CRÉANCES EN SOUFFRANCE				929 157	929 157	803 549
TOTAL				6 722 684	6 722 684	5 785 807

VALEURS DES TITRES DE TRANSACTION ET DE PLACEMENT ET DES TITRES D'INVESTISSEMENT AU 31 décembre 2023

TITRES	Valeur comptable brute	Valeur actuelle	Valeur de remboursement	Plus-values latentes	Moins-values latentes	Provisions
TITRES DE TRANSACTION	495 406	495 406	503 929			
BONS DU TRESOR ET VALEURS ASSIMILEES						
OBLIGATIONS						
AUTRES TITRES DE CREANCE	495 406	495 406	503 929			
TITRES DE PROPRIETE						
TITRES NON COTÉS						
TITRES DE PLACEMENT						
BONS DU TRESOR ET VALEURS ASSIMILEES						
OBLIGATIONS						
AUTRES TITRES DE CREANCE						
TITRES DE PROPRIETE						
TITRES D'INVESTISSEMENT						
BONS DU TRESOR ET VALEURS ASSIMILEES						
OBLIGATIONS						
AUTRES TITRES DE CREANCE						

VENTILATION DES TITRES DE TRANSACTION ET DE PLACEMENT ET DES TITRES D'INVESTISSEMENT PAR CATÉGORIE D'EMETTEUR (En milliers)

TITRES	Etablissements de crédit et assimilés	Emetteurs publics	Emetteurs privés		Total 31/12/2023	Total 31/12/2022
			financiers	non financiers		
TITRES COTÉS						
BONS DU TRESOR ET VALEURS ASSIMILÉES						
OBLIGATIONS						
AUTRES TITRES DE CRÉANCE						
TITRES DE PROPRIÉTÉ						
TITRES NON COTÉS	569 749				569 749	74 343
BONS DU TRESOR ET VALEURS ASSIMILÉES						
OBLIGATIONS						
AUTRES TITRES DE CRÉANCE	495 406				495 406	
TITRES DE PROPRIÉTÉ	74 343				74 343	74 343
TOTAL	569 749				569 749	74 343

TITRES DE PARTICIPATION ET EMPLOIS ASSIMILÉS AU 31 décembre 2023 (En milliers)

Dénomination de la société émettrice	Secteur d'activité	Capital social	Participation au capital en %	Prix d'acquisition global	Valeur comptable nette	Extrait des derniers états de synthèse de la société			Produits inscrits au CPC de l'exercice
						Date de clôture de l'exercice	Situation nette	Résultat net	
Participations dans les entreprises liées		2 100		2 100	2 100		34 559	33 530	34 381
SOFASSUR		100	100%	100	100	31/12/2022	34 502	34 382	34 381
SOFAC STRUCTURED FINANCE		2 000	100%	2 000	2 000	31/12/2022	57	-851	
Autres titres de participation		68 186		72 243	72 243				
BADEEL SMARTLEASE		68 186	100%	68 186	68 186				
FT SOFAC AUTOLEASE				4 057	4 057				
TOTAL		70 286		74 343	74 343		34 559	33 530	34 381

IMMOBILISATIONS DONNÉES EN CRÉDIT-BAIL, EN LOCATION AVEC OPTION D'ACHAT ET EN LOCATION SIMPLE (En milliers)

Nature	Montant brut au début de l'exercice	Montant des acquisitions au cours de l'exercice	Montant des cessions ou retraits au cours de l'exercice	Montant brut à la fin de l'exercice	Amortissements		Provisions			Montant net à la fin de l'exercice
					Dotation au titre de l'exercice	Cumul des amortissements	Dotation au titre de l'exercice	Reprises de provisions	Cumul des provisions	
IMMOBILISATIONS DONNÉES EN CRÉDIT-BAIL ET EN LOCATION AVEC OPTION D'ACHAT	8 372 244	22 639 472	20 170 966	10 840 750	1 461 761	3 024 193	19 592	7 209	26 029	7 790 528
CREDIT-BAIL SUR IMMOBILISATIONS INCORPORELLES										
CREDIT-BAIL MOBILIER	8 107 865	15 166 471	13 007 035	10 267 301	1 450 939	3 011 995	16 842	6 343	20 689	7 234 617
- Crédit-bail mobilier en cours	44 117	406 923	308 351	142 690						142 690
- Crédit-bail mobilier loué	7 900 163	14 550 821	12 620 994	9 829 990	1 403 966	2 923 422	16 842	6 343	20 689	6 885 880
- Crédit-bail mobilier non loué après résiliation	163 585	208 727	77 691	294 621	46 973	88 573				206 048
CREDIT-BAIL IMMOBILIER	112 893	4 747 916	4 334 046	526 763	10 822	12 198				514 565
- Crédit-bail immobilier en cours	41 215	4 519 130	4 332 146	228 199						228 199
- Crédit-bail immobilier loué	71 678	228 785	1 900	298 564	10 822	12 198				286 366
- Crédit-bail immobilier non loué après résiliation										
LOYERS COURUS À RECEVOIR										
LOYERS RESTRUCTURÉS										
LOYERS IMPAYÉS										
CRÉANCES EN SOUFFRANCE	151 486	2 725 085	2 829 885	46 686			2 749	866	5 340	41 346
IMMOBILISATIONS DONNÉES EN LOCATION SIMPLE										
BIENS MOBILIERS EN LOCATION SIMPLE										
BIENS IMMOBILIERS EN LOCATION SIMPLE										
LOYERS COURUS À RECEVOIR										
LOYERS RESTRUCTURÉS										
LOYERS IMPAYÉS										
LOYERS EN SOUFFRANCE										
TOTAL	8 372 244	22 639 472	20 170 966	10 840 750	1 461 761	3 024 193	19 592	7 209	26 029	7 790 528

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES (En milliers)									
Nature	Montant brut au début de l'exercice	Montant des acquisitions au cours de l'exercice	Montant des cessions ou retraits au cours de l'exercice	Montant brut à la fin de l'exercice	Amortissements et/ou provisions			Cumul	Montant net à la fin de l'exercice
					Montant des amortissements et/ou provisions au début de l'exercice	Dotation au titre de l'exercice	Montant des amortissements sur immobilisations sorties		
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	101 525	8 218	3 101	106 643	78 226	2 388		80 614	26 029
- Droit au bail	1 565			1 565					1 565
- Immobilisations en recherche et développement									
- Autres immobilisations incorporelles d'exploitation	84 931	1 137		86 068	78 226	2 388		80 614	5 454
- Immobilisations incorporelles hors exploitation									
- Immobilisations en cours	15 030	7 081	3 101	19 010					19 010
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	91 127	28 848	13 081	106 894	41 784	6 966	2	48 748	58 147
- Immeubles d'exploitation	6 445	595		7 040	4 697	238		4 935	2 105
. Terrain d'exploitation									
. Immeubles d'exploitation. Bureaux	6 445	595		7 040	4 697	238		4 935	2 105
. Immeubles Hors exploitation									
. Immeubles d'exploitation. Logements de fonction									
- Mobilier et matériel d'exploitation	27 595	5 887	2	33 480	19 386	3 217	2	22 600	10 879
. Mobilier de bureau d'exploitation	5 093	1 692		6 785	2 834	759		3 594	3 191
. Matériel de bureau d'exploitation	1 342	115		1 457	1 256	29		1 285	172
. Matériel informatique	21 131	4 080		25 211	15 266	2 429		17 695	7 516
. Matériel roulant rattaché à l'exploitation	29		2	26	29		2	26	
. Autres matériels d'exploitation									
	57 087	22 366	13 079	66 375	17 700	3 512		21 212	45 163
- Agencements et installations techniques	36 346	6 783		43 129	17 404	3 494		20 898	22 232
- Autres immobilisations corporelles d'exploitation	1 503			1 503	296	18		314	1 189
- Immobilisations corporelles en cours	19 239	15 582	13 079	21 742					21 742
- Immobilisations corporelles hors exploitation									
. Terrains hors exploitation									
. Immeubles hors exploitation									
. Mobiliers et matériel hors exploitation									
. Autres immobilisations corporelles hors exploitation									
TOTAL	192 653	37 066	16 182	213 537	120 010	9 354	2	129 362	84 175

PLUS OU MOINS VALUES SUR CESSIONS OU RETRAITS D'IMMOBILISATION AU 31 décembre 2023 (En milliers)							
Date de cession ou de retrait	Nature	Montant Brut	Amortissements cumulés	Valeur comptable nette	Produit de cession	Plus-values de cession	Moins-values de cession
20/04/2023	VOITURE DE SERVICE	2	2		119	119	
TOTAL		2	2		119	119	

DETTES ENVERS LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET ASSIMILÉS (En milliers)						
DETTES	Etablissements de crédit et assimilés au Maroc			Etablissements de crédit à l'étranger	Montant au 31/12/2023	Montant au 31/12/2022
	Bank Al-Maghrib, Trésor Public et Service des Chèques Postaux	Banques au Maroc	Autres établissements de crédit et assimilés au Maroc			
COMPTES ORDINAIRES CRÉDITEURS		643 070			643 070	190 628
VALEURS DONNÉES EN PENSION		499 847			499 847	
- au jour le jour						
- à terme		499 847			499 847	
EMPRUNTS DE TRÉSORERIE		5 377 500			5 377 500	3 520 357
- au jour le jour						
- à terme		5 377 500			5 377 500	3 520 357
EMPRUNTS FINANCIERS						
AUTRES DETTES						
INTÉRÊTS COURUS À PAYER		17 293			17 293	6 691
TOTAL		6 537 710			6 537 710	3 717 676

DÉPÔTS DE LA CLIENTÈLE (En milliers)						
DÉPÔTS	Secteur public	Secteur privé		Autre clientèle	Montant au 31/12/2023	Montant au 31/12/2022
		Entreprises financières	Entreprises non financières			
COMPTES À VUE CRÉDITEURS						
COMPTES D'ÉPARGNE						
DEPÔTS À TERME						
AUTRES COMPTES CRÉDITEURS				3 588 522	3 588 522	2 812 052
INTÉRÊTS COURUS À PAYER						
TOTAL				3 588 522	3 588 522	2 812 052

TITRES DE CRÉANCES ÉMIS AU 31 décembre 2023 (En milliers)

Nature des titres émis	Caractéristiques			Emissions	Remboursements	Montant à la fin de l'Exercice
	Montant au début de l'Exercice	Durée (en mois)	Taux d'intérêt			
Bons de Sociétés de Financement	82 000	24	3,06	670 000	34 000	718 000
Bons de Sociétés de Financement	86 000	36	2,27		46 000	40 000
Bons de Sociétés de Financement	2 887 000	60	2,86		761 333	2 125 667
Bons de Sociétés de Financement	940 000	72	3,09		538 333	401 667
Intérêts courus à recevoir	71 954				19 669	52 285
Total	4 066 954			670 000	1 399 336	3 337 619

PROVISIONS (En milliers)

Provisions	Encours 31/12/2022	Dotations	Reprises	Autres variations	Encours 31/12/2023
PROVISIONS, DÉDUITES DE L'ACTIF, SUR:	747 140	337 018	220 358		863 800
Créances sur les établissements de crédit et assimilés					
Créances sur la clientèle	743 683	335 025	220 248		858 460
Titres de placement					
Titres de participation et emplois assimilés					
Immobilisations en crédit-bail et en location	3 457	1 993	110		5 340
Autres actifs					
PROVISIONS INSCRITES AU PASSIF	139 740	6 263	20 301		125 702
Provisions pour risques d'exécution d'engagements par signature					
Provisions pour risques de change					
Provisions pour risques généraux					
Provisions pour pensions de retraite et obligations similaires					
Provisions pour autres risques et charges	139 740	6 263	20 301		125 702
Provisions réglementées					
TOTAL GÉNÉRAL	886 879	343 281	240 659		989 502

* La Provision pour autres risques et charges intègre une provision qui tient compte des impacts prévisionnels et probables de la crise sanitaire sur le portefeuille créances clients de la société. L'estimation de cet impact a été faite notamment sur la base des éléments d'information disponibles à la date de l'arrêt des comptes. L'approche retenue pour l'estimation de cette provision sera actualisée pour les prochains arrêts en tenant compte de l'évolution de la situation sanitaire et économique.

DETTES SUBORDONNÉES (En milliers)

NATURE	Montant au 31/12/2023	Modalités de rémunérations	Modalités de remboursement	Montant au 31/12/2022
Entreprises liées	52 000	Taux nominal : 5,30%	la durée sur dix (10) ans et l'amortissement à partir de la 6 ^{ème} année	78 000
Entreprises apparentées	4 155	Taux nominal : 5,02%		78 986

CAPITAUX PROPRES (En milliers)

	Encours 31/12/2022	Affectation du résultat	Autres variations	Encours 31/12/2023
Écarts de réévaluation				
Réserves et primes liées au capital	175 180	82 750		257 930
Réserve légale	19 320			19 320
Autres réserves	22 394			22 394
Primes d'émission, de fusion et d'apport	133 466	82 750		216 216
Capital	193 200	17 250		210 450
Capital appelé	193 200	17 250		210 450
Capital non appelé				
Certificats d'investissement				
Fonds de dotations				
Dividendes		98 976		
Actionnaires. Capital non versé				
Report à nouveau (+/-)	217 854	50 989		268 843
Résultats nets en instance d'affectation (+/-)				
Résultat net de l'exercice	149 966	-149 966	166 504	166 504
TOTAL	736 200	200 000	166 504	903 727

VENTILATION DES EMPLOIS ET DES RESSOURCES SUIVANT LA DURÉE RÉSIDUELLE (En milliers)

	D ≤ 1 mois	1 mois < D ≤ 3 mois	3 mois < D ≤ 1 an	1 an < D ≤ 5 ans	D > 5 ans	TOTAL
ACTIF						
Créances sur les établissements de crédit et assimilés						
Créances sur la clientèle	40 484	28 066	293 420	4 247 180	2 113 534	6 722 684
Titres de créance						
Créances subordonnées						
Crédit-bail et assimilé	247 688	61 910	284 993	6 131 464	1 064 474	7 790 528
TOTAL	288 172	89 976	578 412	10 378 643	3 178 008	14 513 212
PASSIF						
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	556 008	556 179		4 706 464	719 060	6 537 710
Dettes envers la clientèle						
Titres de créance émis		172 706	658 990	2 505 923		3 337 619
Emprunts subordonnés				22 412	33 743	56 155
TOTAL	556 008	728 884	658 990	7 234 799	752 802	9 931 483

DÉTAIL DES AUTRES ACTIFS

NATURE (En milliers)	Montant au 31/12/2023	Montant au 31/12/2022
Crédit TVA	16 812	7 126
TVA demandée en remboursement	222 699	128 519
TVA récupérable	158 385	64 839
Crédit IS	85 182	71 614
Autres débiteurs	163 144	153 229
Comptes de régularisation - Actif	178 644	84 732
Charges à Répartir	10 163	5 985
TOTAL	835 028	516 044

DÉTAIL DES AUTRES PASSIFS (En milliers)

NATURE	Montant au 31/12/2023	Montant au 31/12/2022
Fournisseurs et Assimilés	54 302	148 172
Personnel	5 812	7 663
Organismes sociaux	5 852	4 675
Etat, impôts et taxes	212 402	182 013
Compte courant d'associés		
Créditeurs divers	41 447	41 800
Autres Comptes de régularisation - Passif	1 177 887	547 848
TOTAL	1 497 702	932 170

ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE (En milliers)

ENGAGEMENTS	31/12/2023	31/12/2022
ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE DONNÉS	221 392	7 295
Engagements de financement en faveur d'établissements de crédit et assimilés		
Crédits documentaires import		
Acceptations ou engagements de payer		
Ouvertures de crédit confirmés		
Engagements de substitution sur émission de titres		
Engagements irrévocables de crédit-bail		
Autres engagements de financement donnés		
Engagements de financement en faveur de la clientèle	221 392	7 295
Engagements de garantie d'ordre d'établissements de crédit et assimilés		
Engagements de garantie d'ordre de la clientèle		
ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE REÇUS	1 196 704	1 806
Engagements de financement reçus d'établissements de crédit et assimilés		
Ouvertures de crédit confirmés		
Engagements de substitution sur émission de titres		
Autres engagements de financement reçus		
Engagements de garantie reçus d'établissements de crédit et assimilés	1 196 546	1 647
Engagements de garantie reçus de l'Etat et d'organismes de garantie divers	159	159
Garanties de crédits		
Autres garanties reçues		

VALEURS ET SÛRETÉS REÇUES ET DONNÉES EN GARANTIE (En milliers)

Valeurs et sûretés reçues en garantie	Valeur comptable nette	Rubriques de l'actif ou du hors bilan enregistrant les créances ou les engagements par signature donnés	Montants des créances et des engagements par signature donnés couverts
Bons du Trésor et valeurs assimilées			
Autres titres			
Hypothèques			
Autres valeurs et sûretés réelles	13 190 711	Crédits à la consommation affectés	2 834 858
		Crédits à la consommation Non affectés	1 353 093
		Immobilisations données en crédit-bail et en location	9 002 760
TOTAL	13 190 711		13 190 711
Valeurs et sûretés données en garantie	Valeur comptable nette	Rubriques du passif ou du hors bilan enregistrant les dettes ou les engagements par signature reçus	Montants des dettes ou des engagements par signature reçus couverts
Bons du Trésor et valeurs assimilées			
Autres titres	503 929	Valeurs données en pension	499 847
Hypothèques			
Autres valeurs et sûretés réelles			
TOTAL	503 929		499 847

PRODUITS SUR TITRES DE PROPRIÉTÉ

NATURE (en milliers de DH)	31/12/2023	31/12/2022
Titres de transactions		19
Titres de participation	34 381	29 708
Participations des entreprises liées		

MARGE D'INTÉRÊTS

NATURE (En milliers)	31/12/2023	31/12/2022
1- Intérêts et produits assimilés	667 900	584 896
-Intérêts et produits assimilés sur opérations avec les établissements de crédits		
-Intérêts et produits assimilés sur opérations avec la clientèle	667 900	584 896
-Intérêts et produits assimilés sur titres de créance		
-Produits sur titres de propriété		
2- Intérêts et charges assimilées	324 177	215 979
-Intérêts et charges assimilées sur opérations avec les établissements de crédits	230 603	94 100
-Intérêts et charges assimilées sur opérations avec la clientèle		
-Intérêts et charges assimilées sur titres (BSF)	93 574	121 878
MARGES D'INTÉRÊT (1-2)	343 723	368 917

DÉTAIL DES COMMISSIONS

NATURE (En milliers)	31/12/2023	31/12/2022
* Commissions sur opérations avec les établissements de crédit		
* Commissions sur opérations avec la clientèle	109 868	102 125
* Commissions sur opérations de change		
* Commissions relatives aux interventions sur les marchés primaires de titres		
* Commissions sur produits dérivés		
* Commissions sur titres en gestion ou en dépôt		
* Commissions sur moyens de paiement		
* Commissions sur activité de conseil et d'assistance		
* Commissions sur produits accessoires		
* Commissions sur autres prestations de service	3 608	3 138
TOTAL	113 476	105 263

RÉSULTATS DES OPÉRATIONS DE MARCHÉ

NATURE (En milliers)	31/12/2023	31/12/2022
PRODUITS	55	35
Gains sur les titres de transaction		19
Plus value de cession sur titres de placement		
Reprise de provision sur dépréciation des titres de placement		
Gains sur les produits dérivés		
Gains sur les opérations de change	55	15
CHARGES	3 959	3 798
Pertes sur les titres de transaction	3 909	3 782
Moins value de cession sur titres de placement		
Dotations aux provisions sur dépréciation des titres de placement		
Pertes sur les produits dérivés		
Pertes sur les opérations de change	51	16
RÉSULTAT	-3 904	-3 764

VENTILATION DES CHARGES GÉNÉRALES D'EXPLOITATION

NATURE (En milliers)	31/12/2023	31/12/2022
CHARGES GÉNÉRALES D'EXPLOITATION	331 364	290 869
CHARGES DE PERSONNEL	115 941	106 376
IMPÔTS ET TAXES	2 830	1 963
CHARGES EXTERNES	199 848	169 942
AUTRES CHARGES GÉNÉRALES D'EXPLOITATION	3 392	3 623
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES	9 354	8 966

VENTILATION DES AUTRES PRODUITS ET CHARGES

NATURE (en milliers de DH)	31/12/2023	31/12/2022
Produits d'exploitation non bancaires	666	845
Reprises de provisions sur Créances En Souffrance	220 123	205 410
Reprises de provisions sur Créances Irrécouvrables (Dossiers Radiés)	3 029	4 125
Produits non courants	991	258
Total Autres Produits	224 809	210 639
Autres charges bancaires	21 756	23 389
Charges d'exploitation non bancaires		4 487
Dotations aux provisions sur Créances En Souffrance	336 783	317 204
Pertes sur Créances Irrécouvrables(Dossiers Radiés)	20 338	16 572
Charges non courantes	14 197	11 951
Total Autres charges	393 075	373 602

PASSAGE DU RÉSULTAT NET COMPTABLE AU RÉSULTAT NET FISCAL AU 31 décembre 2023

INTITULÉS (En milliers)	MONTANTS
I - RÉSULTAT BRUT COMPTABLE	284 616
. Bénéfice net	284 616
. Perte nette	
II - RÉINTEGRATIONS FISCALES	25 232
1- Courantes	13 164
- Cotisation Minimale	
- Dons	3 519
- Dotations Appt Royal Golf	
- Cadeaux	3 187
- Voiture de fonction	26
- Provisions non déductibles	6 263
- Pertes non déductibles	62
- CSS société	
- Pénalités et débits	107
2- Non courantes	12 068
- Charges non courantes	12 068
- Charges sur Exercices Antérieurs	
III - DÉDUCTIONS FISCALES	89 682
1- Courantes	34 381
- Dividendes SOFASSUR	34 381
2- Non courantes	55 301
- Reprise provision pour risque et charge	55 301
- Reprise provision pour CES	
- Restitution Fiscale	
TOTAL	220 166
IV - RÉSULTAT BRUT FISCAL	
. Bénéfice brut si T1 > T2 (A)	220 166
. Déficit brut fiscal si T2 > T1 (B)	
V - REPORTS DÉFICITAIRES IMPUTÉS (C) (1)	
. Exercice n-4	
. Exercice n-3	
. Exercice n-2	
. Exercice n-1	
VI - RÉSULTAT NET FISCAL	
. Bénéfice net fiscal (A - C)	
OU	
. Déficit net fiscal (B)	
VII - CUMUL DES AMORTISSEMENTS FISCALEMENT DIFFÉRÉS	
VIII - CUMUL DES DÉFICITS FISCAUX RESTANT À REPORTER	
. Exercice n-4	
. Exercice n-3	
. Exercice n-2	
. Exercice n-1	

(1) Dans la limite du montant du bénéfice brut fiscal (A)

DÉTERMINATION DU RÉSULTAT COURANT APRÈS IMPÔTS AU 31 décembre 2023

I. DÉTERMINATION DU RÉSULTAT	MONTANT
. Résultat courant d'après le compte de produits et charges (+ ou -)	262 823
. Réintégrations fiscales sur opérations courantes (+)	13 164
. Déductions fiscales sur opérations courantes (-)	34 381
. Résultat courant théoriquement imposable (=)	241 606
. Impôt théorique sur résultat courant (*) (-)	77 450
. Résultat courant après impôts (=)	185 373
(*) (Hors Imputation des déficits reportables)	
II. INDICATIONS DU RÉGIME FISCAL ET DES AVANTAGES OCTROYÉS PAR LES CODES DES INVESTISSEMENTS OU PAR DES DISPOSITIONS LÉGALES SPÉCIFIQUES	
NÉANT	

DÉTAIL DE LA TAXE SUR LA VALEUR AJOUTÉE du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023

NATURE (En milliers)	Solde au début de l'exercice 1	Opérations comptables de l'exercice 2	Déclarations TVA de l'exercice 3	Solde fin d'exercice (1+2-3=4)
A. TVA collectée	91 314	589 893	554 578	126 629
B. TVA à récupérer	64 839	789 873	696 327	158 385
. Sur charges	9 527	62 017	63 966	7 579
. Sur immobilisations	55 311	727 856	632 361	150 806
C. TVA due ou crédit de TVA = (A-B)	135 645	141 749	37 882	239 511
Solde déclaration TVA physique				

REPARTITION DU CAPITAL SOCIAL AU 31 décembre 2023

Montant du capital : 210.450.000,00 DHS				
Montant du capital social souscrit et non appelé : 0,00 DHS				
Valeur nominale des titres : 100,00 DHS				
Nom des principaux actionnaires ou associés	Adresse	Nombre de titres détenus		Part du capital détenue %
		Exercice précédent	Exercice actuel	
CIH	Avenue Hassan 2 - CASABLANCA	1 281 010	1 395 544	66,31%
Barid Al Maghrib	RABAT	648 241	706 197	33,56%
Flottant		2 749	2 759	0,13%
Total		1 932 000	2 104 500	100%

AFFECTATION DES RÉSULTATS INTERVENUE AU COURS DE L'EXERCICE

(En milliers)	Montants	Montants	
A- Origine des résultats affectés		B- Affectation des résultats	
		Réserve légale	
Report à nouveau		Dividendes	98 976
Résultats nets en instance d'affectation		Autres réserves	
Résultat net de l'exercice	149 966	Primes d'émission, de fusion et d'apport	
Prélèvements sur les bénéfices		Report à nouveau	50 989
Autres prélèvements			
TOTAL A	149 966	TOTAL B	149 966

RÉSULTATS ET AUTRES ÉLÉMENTS DES TROIS DERNIERS EXERCICES AU 31 décembre 2023

(En milliers)	Exercice 2023	Exercice 2022	Exercice 2021
CAPITAUX PROPRES			
OPÉRATIONS ET RÉSULTATS DE L'EXERCICE			
1- Produit net bancaire	713 453	666 558	593 537
2- Résultat avant impôts	249 616	232 841	204 852
3- Impôts sur les résultats	83 113	82 875	71 089
4- Bénéfices distribués pendant l'exercice	98 976	88 292	
5- Résultats non distribués (mis en réserve ou en instance d'affectation)			
RÉSULTAT PAR TITRE (en dirhams)			
Résultat net par action ou part sociale	79	78	69
Bénéfice distribué par action ou part sociale			
PERSONNEL			
Montants des rémunérations brutes de l'exercice Hors CS	93 839	84 822	78 259
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	393	375	358

RÉSEAU AU 31 décembre 2023 (en nombre)

RÉSEAU	31/12/2023	31/12/2022
Guichets permanents (Agence du siège+Agence Rabat - Hors Réseau Externe)	14	13
Guichets périodiques (Réseau Externe composé de correspondants actifs (Apporteurs d'affaires))	59	57
Distributeurs automatiques de banque et guichets automatiques de banque		
Succursales et agences à l'étranger		
Bureaux de représentation à l'étranger		
Concessionnaires Connectés		
Réseau bancaire (Agence Poste Maroc)		

ÉTATS NÉANTS

Code Etat	Appellation
A2	ETAT DES DEROGATIONS
A3	ETAT DES CHANGEMENTS DE METHODES
B23	CONCENTRATION DES RISQUES SUR UN MEME BENEFICIAIRE
B31	VENTILATION DES RESULTATS PAR METIER OU POLE D'ACTIVITE ET PAR ZONE GEOGRAPHIQUE
D8	ACTIFS A RISQUE, RESTRUCTURES, IMPRODUCTIFS ET EN SOUFFRANCE

EFFECTIFS AU 31 décembre 2023 (en nombre)

EFFECTIFS	31/12/2023	31/12/2022
Effectifs rémunérés	420	385
Effectifs utilisés	420	385
Effectifs équivalent plein temps	420	385
Cadres (équivalent plein temps)	188	118
Employés (équivalent plein temps)	232	267
dont effectifs employés à l'étranger		

Coopers Audit

mazars

83 Avenue Hassan II
20 100 Casablanca
Maroc

Avia Business Center
Boulevard Sidi Abdellah Cherif
Casablanca Auda
Maroc

Aux actionnaires de la société
Société de Financement d'Achats à Crédit "SOFAC" S.A
57, Bd Abdelmoumen
Casablanca
Maroc

Rapport Général des commissaires aux comptes Exercice du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023

Audit des états de synthèse

Opinion

Conformément à la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des états de synthèse ci-joints de la société SOFAC S.A, qui comprennent le bilan au 31 décembre 2023, le compte de produits et charges, l'état des soldes de gestion, le tableau des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date ainsi que l'état des informations complémentaires (ETIC). Ces états de synthèse font ressortir un montant des capitaux propres et assimilés de 994 862 KMAD dont un bénéfice net de 201 504 KMAD.

Nous certifions que les états de synthèse cités au premier paragraphe ci-dessus sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société SOFAC S.A au 31 décembre 2023 conformément au référentiel comptable en vigueur au Maroc.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états de synthèse » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société SOFAC S.A conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états de synthèse au Maroc et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états de synthèse de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états de synthèse pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Coopers Audit

mazars

Identification et évaluation du risque de crédit sur les opérations à la clientèle

Risque identifié	Notre réponse
Les crédits à la clientèle et les immobilisations données en LOA sont porteurs d'un risque de crédit qui expose SOFAC à une perte potentielle si les clients ou les contreparties s'avèrent incapables de faire face à leurs engagements financiers. SOFAC constitue des provisions destinées à couvrir ce risque.	Nous avons examiné le dispositif de contrôle interne mis en place par SOFAC et testé les contrôles clés que nous avons jugés clés pour notre audit, relatifs à la classification des créances et à l'évaluation des provisions y afférentes.
Ces provisions sont déterminées en application des principes du Plan Comptable des Etablissements de Crédit (PCEC) et notamment selon les dispositions de la circulaire 19/G/2002 de Bank Al Maghrib relative à la classification des créances et à leur couverture par les provisions, qui présente les critères à minima.	Sur les aspects de classification et de provisionnement des créances, nos travaux d'audit ont notamment consisté à : - Etudier la conformité au PCEC et notamment à la circulaire 19/G/2002 de Bank Al Maghrib des principes mis en œuvre par la société ; en termes de règles de déclassement et de provisionnement ; - Vérifier le calcul des provisions pour créances en souffrance en application des règles mises en place.
L'évaluation des provisions en couverture des engagements sur la clientèle requiert : - L'identification des engagements en souffrances sensibles ; - L'évaluation du montant des provisions en fonction des différentes catégories de classification des créances.	
Les informations concernant les règles de classification et de provisionnement des créances sont présentées dans l'état « Principales méthodes d'évaluation appliquées » et l'état « Provisions » de l'Etat des Informations Complémentaires (ETIC).	
Au 31 décembre 2023, l'encours des créances à la clientèle et les immobilisations nettes données en LOA s'élevaient respectivement à MMAD 6 723 et MMAD 7 791. Le montant total des provisions constituées selon les règles de la circulaire 19/G/2002 de Bank-Al-Maghrib s'élève à MMAD 864.	
Nous avons considéré que l'appréciation du risque de crédit relatif aux créances sur la clientèle et aux immobilisations données en LOA ainsi que l'évaluation des provisions y afférentes constituaient un point clé de l'audit, ces éléments présentant des montants significatifs et faisant appel pour certains aspects au jugement et aux estimations de la direction.	

Responsabilité de la Direction et des responsables de la Gouvernance à l'égard des états de synthèse

La Direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états de synthèse, conformément au référentiel comptable admis au Maroc ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation des états de synthèse exempts d'anomalies significatives, que celle-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états de synthèse, c'est à la Direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions se rapportant à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Coopers Audit

mazars

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

Responsabilité de l'Auditeur à l'égard de l'audit des états de synthèse

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états de synthèse pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes professionnelles permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états de synthèse prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états de synthèse comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la société ;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la Direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états de synthèse au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation ;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états de synthèse, y compris les informations fournies dans l'ETIC, et apprécions si les états de synthèse représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Coopers Audit

mazars

Vérifications et informations spécifiques

Nous avons procédé également aux vérifications spécifiques prévues par la loi et nous nous sommes assurés notamment de la sincérité et de la concordance, des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration destiné aux actionnaires avec les états de synthèse de la société.

Casablanca, le 22 février 2024

Les Commissaires aux Comptes

COOPERS AUDIT MAROC SA

COOPERS AUDIT MAROC
Siège Social: 83 Avenue Hassan II
Casablanca
Tél: 0522 42 11 90 - Fax: 0522 27 47 34

Abdellah LAGHCHAOUI
Associé

MAZARS AUDIT ET CONSEIL

MAZARS AUDIT ET CONSEIL
101, Boulevard Abdelmoumen
20360 Casablanca
Tel : 05 22 42 34 25
Fax : 05 22 42 34 00

Taha FERDAOUS
Associé